



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

---

## DOSSIER DE PRESSE

---

---

# 1<sup>ère</sup> Conférence nationale Ville durable

---

Annonce par Jean-Louis Borloo  
et Benoist Apparu des résultats de  
l'appel à projets EcoQuartier  
et de la démarche EcoCité

---

Mercredi 4 novembre 2009  
Paris, Musée du Quai Branly



[www.EcoQuartiers.developpement-durable.gouv.fr](http://www.EcoQuartiers.developpement-durable.gouv.fr)

Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**

---

# Sommaire

<b>Réinventons la ville... (éditorial des ministres)</b>	<b>3</b>
<b>I. Le Plan Ville durable : une nouvelle façon de concevoir, construire, faire évoluer et gérer la ville</b>	<b>4</b>
• Octobre 2008 : lancement du Plan Ville durable	5
• Appel à projets EcoQuartier, démarche EcoCité : quel processus de sélection ?	7
• Les membres de la Commission d'analyse et d'appui du Plan Ville durable	8
• 4 Novembre 2009 : 1 <sup>ère</sup> conférence nationale Ville durable	11
<b>II. L'appel à projets EcoQuartier : 160 projets pour l'après Grenelle</b>	<b>12</b>
• EcoQuartiers : un engagement fort du Grenelle Environnement	13
• Qu'est-ce qu'un EcoQuartier « Grenelle » ?	14
• L'appel à projets EcoQuartier en chiffres	15
• La carte de France des projets EcoQuartier	16
• Les Palmarès de l'appel à projets EcoQuartier 2009	17
• Le Grand Prix national EcoQuartier 2009	19
• Les Prix du Palmarès EcoQuartier 2009	21
• La 2 <sup>ème</sup> étape de l'appel à projets EcoQuartier : le Club opérationnel	49
• Pour en savoir plus...	50
<b>III. La démarche EcoCité : des projets durables pour des territoires en mouvement</b>	<b>51</b>
• Démarche EcoCité : la Ville durable pour les grands territoires	52
• Qu'est-ce qu'une EcoCité « Grenelle » ?	53
• Organisation de la démarche EcoCité	54
• Quel bilan pour la démarche EcoCité ?	55
• La carte de France de la démarche EcoCité	57
• La carte de France des territoires EcoCité sélectionnés	58
• Les territoires EcoCités sélectionnés	59
• Collectivités accompagnées dans le cadre d'autres démarches	73
<b>IV. Les partenaires</b>	<b>76</b>



## Réinventons la ville...

« En matière d'environnement, c'est en ville que se concentrent toutes les urgences. De l'étalement urbain à la qualité de l'air, du traitement des eaux usées à la congestion du trafic routier, le développement durable est avant tout un défi urbain. Le Grenelle Environnement nous engage à apporter des réponses ambitieuses à ces préoccupations, en dessinant les contours de nouveaux modes de vie.

Mais tout est encore une affaire d'imagination. Il faut réinventer la façon dont on conçoit les villes. Et c'est aujourd'hui la mission des élus, des professionnels, aménageurs, lotisseurs, constructeurs, urbanistes, architectes, paysagistes, mais aussi des entreprises du bâtiment et des travaux publics, des fournisseurs d'énergie, des entreprises de transports en commun, des commerçants. Les habitants sont au cœur de ces évolutions, par leur participation à la définition des projets, par l'expression de nouvelles attentes ou encore des changements de mode de vie qui vont plus vite que nous ne l'imaginions hier encore. Toutes les énergies se sont mobilisées afin de remettre l'homme au cœur des projets urbains, et montrer que c'est aussi en ville que se concentrent toutes les solutions.

L'appel à projets EcoQuartier et la démarche EcoCité – lancés en octobre 2008 – ont souhaité mettre en avant le travail des collectivités territoriales et l'excellence des acteurs français de l'aménagement pour créer une ville plus respectueuse de l'environnement. Leurs projets innovants, écologiques, à l'échelle des quartiers et des grands territoires urbains répondent déjà à de nombreux engagements du Grenelle Environnement sur la protection des espaces agricoles, sur les déplacements en transports en commun « propres », sur la faible consommation d'énergie dans les bâtiments. Ces projets seront valorisés, leurs expériences et leurs pratiques seront diffusées.

Mais les EcoQuartiers et les EcoCités ont aussi un rôle social et économique à jouer, tout aussi important, tout aussi vital : leur contribution à l'élaboration d'une plus grande cohésion sociale et à la réduction des inégalités territoriales doit être forte. Ils doivent aussi, les premiers, mettre en œuvre de nouveaux dispositifs qui amélioreront la participation du public et la concertation de tous les acteurs dans l'élaboration d'un aménagement durable : c'est à cette condition que la Ville durable sera aussi la ville de tous.

Ces nouveaux quartiers seront le lieu d'épanouissement de pratiques urbaines sensibles aux enjeux du développement durable. Ils auront aussi un effet d'entraînement collectif, pour démultiplier les expériences, diffuser des innovations, développer de nouveaux savoir-faire et créer sur le terrain les métiers et emplois de la croissance verte.

160 projets ont été déposés pour l'appel à projets EcoQuartier, 19 pour la démarche EcoCité : le succès est donc considérable. Et il s'agit aujourd'hui de passer à l'étape suivante : définir ensemble ce qu'est un EcoQuartier et ce qu'est une EcoCité, mener à leur terme tous ces projets qu'il soient en phase d'étude ou en cours de réalisation, valoriser, diffuser et échanger les bonnes pratiques.

Nous comptons sur vous pour inventer, ensemble, la Ville durable. »

**Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat**

**Benoist APPARU, secrétaire d'Etat chargé du Logement et de l'Urbanisme**



# I. Le Plan Ville durable :

## une nouvelle façon de concevoir, construire, faire évoluer et gérer la ville

## Octobre 2008 Lancement du Plan Ville durable :

### un plan d'actions dans la continuité des engagements du Grenelle Environnement, aux côtés des collectivités locales

**Le 22 octobre 2008, dans le droit fil de l'Engagement Grenelle, Jean-Louis Borloo annonçait la mise en œuvre du Plan Ville durable et le lancement de l'appel à projets EcoQuartier et de la démarche EcoCité.**

Le Plan Ville durable constitue un levier essentiel de la mutation de la société française vers un nouveau modèle de développement : il vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire, faire évoluer et gérer la ville.

Ce plan d'actions concerne toutes les villes et toutes les thématiques du développement durable.

Il se décline de plusieurs façons au travers, notamment, de l'appel à projets EcoQuartier et de la démarche EcoCité.

Les projets attendus, innovants, écologiques, doivent témoigner de l'excellence des acteurs français de l'aménagement et de la construction, et permettre de valoriser à l'échelle nationale mais aussi internationale les projets exemplaires. Ils auront aussi un effet d'entraînement collectif, en démultipliant les expériences, pour diffuser de nouvelles pratiques, développer de nouveaux savoir-faire, et susciter les nouveaux métiers de la croissance verte.

Le plan Ville durable intègre également les appels à projets « Transport en commun en site propre » ainsi que le plan « Restaurer et valoriser la Nature en Ville », actuellement en cours d'élaboration.

#### ■ Un plan d'actions dans la continuité des engagements du Grenelle

##### ✿ A l'échelle du quartier, l'appel à projets EcoQuartier

Si les expériences européennes, d'Europe du Nord notamment, sont bien connues - Breda aux Pays-Bas, Fribourg en Allemagne, Copenhague au Danemark, Malmö en Suède...- les expériences françaises - peut-être plus récentes - le sont moins.

En lançant l'appel à projets EcoQuartier dans le cadre du Plan Ville durable, l'objectif est donc :

- d'assurer une reconnaissance nationale et internationale aux collectivités ayant entamé des démarches exemplaires ;
- d'attirer l'attention sur les plus vertueuses d'entre elles par l'octroi d'une distinction spécifique ;

- de promouvoir une nouvelle façon de construire et d'aménager, conforme aux principes du développement durable ;
- de soutenir les démarches entreprises et à venir par la création d'un « Club opérationnel EcoQuartier » animé par le ministère du développement durable.

### ✿ A l'échelle de l'agglomération, la démarche EcoCité

Cette démarche s'adresse à des agglomérations importantes (100 000 habitants au moins), en forte croissance (de l'ordre de 50 000 habitants supplémentaires d'ici une génération), structurées en intercommunalités (projet réalisé dans l'aire d'influence d'un établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de document d'urbanisme ou en voie de l'être). La démarche EcoCité vise à identifier des stratégies de développement urbain exemplaires (en termes de conception, de concertation et de mise en œuvre).

Loin d'être des "villes à la campagne", les EcoCités devront au contraire s'inscrire dans la continuité du tissu existant et dans une logique de renouvellement urbain.

\*\*\*\*\*

### Le rôle déterminant des collectivités territoriales

*« La mutation vers un nouveau modèle de développement durable qui s'est engagée dans notre pays avec le processus du Grenelle Environnement, est d'une ampleur sans précédent. Cette nouvelle approche trouve naturellement ses applications les plus concrètes au niveau des territoires comme le montrent avec talent ces différentes démarches des collectivités locales. »*

**Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat**

Les collectivités territoriales ont un rôle déterminant à exercer, tant stratégique qu'opérationnel, comme acteurs essentiels de la mise en œuvre des principes du développement durable et des orientations du Grenelle Environnement pour nos villes et nos territoires.

**Avec l'appel à projets EcoQuartier et la démarche EcoCité, l'État, dans une démarche résolument partenariale, se place aux côtés des collectivités pour les accompagner, mettre à disposition des outils renouvelés et des méthodes repensées et contribuer à l'appropriation territoriale des Engagements Grenelle.**

Il s'agit de généraliser une ambition partagée : la mise en œuvre d'EcoQuartiers et d'EcoCités de qualité par le plus grand nombre de collectivités et territoires, via, notamment, l'élaboration d'un référentiel partagé d'outils opérationnels permettant de fédérer tous les acteurs dans un même objectif, de donner ainsi corps à un projet global, véritable cadre structurant pour décliner une stratégie de développement durable sur tout le territoire.

## Appel à projets EcoQuartier, démarche EcoCité : quel processus de sélection ?

### ❶ L'analyse des dossiers par un Comité technique

Chacun des 160 dossiers déposés pour l'appel à projets EcoQuartier et des 19 dossiers présentés au titre de la démarche EcoCités a fait l'objet d'une analyse réalisée par un Comité technique dédié, composé d'experts internes et externes au ministère du développement durable.

### ❷ L'examen des candidatures par la Commission d'analyse et d'appui du Plan Ville durable

Les dossiers et analyses du Comité technique ont été présentés à la Commission d'analyse et d'appui du Plan Ville durable qui a procédé à l'étude des candidatures.

### ❸ Les propositions de la Commission d'analyse et d'appui du Plan Ville durable aux ministres

#### ✿ pour l'appel à projets EcoQuartier

La Commission d'analyse et d'appui du Plan Ville durable a proposé aux ministres un Grand prix national EcoQuartier sélectionné pour son approche globale, incluant des ambitions du projet urbain, la gouvernance, le management et le montage du projet, la mixité sociale et fonctionnelle et les piliers environnementaux.

Un Palmarès thématique a également été proposé aux ministres sur les thèmes de l'eau, de la biodiversité, du traitement des déchets, de la mobilité, de l'énergie, des formes urbaines, de l'éco-construction, au regard de critères techniques environnementaux.

#### ✿ pour la démarche EcoCité

La Commission d'analyse et d'appui du Plan Ville durable a proposé aux ministres une sélection de projets sur la base d'une série d'auditions organisées à l'initiative de la Commission. La Commission a porté une attention particulière aux critères suivants :

- le respect de l'appel à projets initial ;
- le portage des projets par les collectivités ;
- la déclinaison des trois piliers du développement durable ;
- la bonne prise en compte des enjeux du territoire (environnementaux, paysagers, économiques, sociaux, institutionnels, etc.) ;
- l'articulation des différentes échelles spatiales et temporelles du projet ;
- les différents acteurs et les différents outils ;
- la qualité des dossiers et de la présentation du projet, tant dans ses aspects qualitatifs que quantitatifs.

## Les membres de la Commission d'analyse et d'appui du Plan Ville durable

- **Président** : Bruno BOURG-BROC, député-maire de Châlons en Champagne, président de la Fédération des Villes moyennes, vice-président des Eco-Maires
- **Vice-président** : Philippe VAN DE MAELE , président de l'ADEME
- Associations d'élus

### **AMGVF**

*Président* : Michel DESTOT

*Représentant EcoQuartier* : Stéphane SIEBERT (adjoint au Maire de Grenoble en charge du Développement durable)

*Représentants EcoCité* : Philippe de LONGEVIALLE (adjoint au Maire de Grenoble en charge de l'Urbanisme) et Anne GELLE (adjointe au Maire d'Argenteuil, en charge de l'Environnement, du Développement durable, des Transports et des Déplacements)

### **AMF**

*Président* : Jacques PELISSARD

*Représentant EcoQuartier et EcoCité* : Pierre JARLIER (Vice-Président, Sénateur-Maire de Saint-Flour)

### **ADCF**

*Président* : Daniel DELAVEAU

*Représentant EcoQuartier et EcoCité* : Philippe SCHMIDT (Chargé de mission)

- Organismes du bâtiment

### **CSTB**

*Président* : Bertrand DELCAMBRE

*Représentant EcoQuartier et EcoCité* : Yann MONTRELAY (Directeur délégué Développement durable)

### **FNAU**

*Président* : André ROSSINOT

*Représentant EcoQuartier et EcoCité* : Marcel BELLIOU (Délégué général)

### **FPC**

*Président* : Marc PIGEON

*Représentant EcoQuartier* : Daniel CRESSEAU (Président commission Environnement et Qualité de la FPC)

*Représentants EcoCité* : Daniel CRESSEAU (Président commission Environnement et Qualité de la FPC) et Michel AUZON (Délégué général)

### **FEDEPL**

*Président* : Martial PASSI

*Représentant EcoQuartier et EcoCité* : Jean-Marie BERNARD (Directeur du département Aménagement et Développement économique)

## **USH**

*Président* : Thierry REPENTIN

*Représentant EcoCité* : Jean NIKA (Conseiller technique)

## **SNAL**

*Présidente* : Pascale POIROT

*Président honoraire* : Dominique de LAVENERE

*Représentant EcoQuartier* : Isabelle BAER (Déléguée générale)

*Représentants EcoCité* : Isabelle BAER (Déléguée générale) et Marie BORDEMAVE (Nexity foncier conseil, directrice de l'agence d'Orléans)

## **FFB**

*Président* : Didier RIDORET

*Représentant EcoQuartier* : Jacques CHANUT (Président de la FFB Rhône-Alpes)

*Représentant EcoCité* : Loïc CHAPEAUX (Chef du service des études économiques) et Jacques CHANUT (Président de la FFB Rhône-Alpes)

## **CAPEB**

*Président* : Jean LARDIN

*Représentant EcoCité* : Sabine BASILI (Trésorière adjointe)

- *Entreprises et institutions*

## **EDF**

*Directeur* : Cédric LEWANDOWSKI

*Représentant EcoQuartier et EcoCité* : Dominique DESMOULINS (Directeur adjoint division des Collectivités territoriales)

## **GDF-SUEZ**

*Directeur* : Gérard MESTRALLET

*Représentant EcoCité* : Bertrand PORQUET (Direction de la Recherche et de l'Innovation)

## **VEOLIA**

*Directeur Général* : Henri PROGLIO

*Représentant EcoQuartier et EcoCité* : Arnaud LOBEZ (Responsable de la cellule Aménagement Durable)

## **LYONNAISE DES EAUX**

*Directrice* : Hélène VALADE (Directrice du Développement durable, des Stratégies d'opinions et de l'Ethique)

## **CAISSE DES DEPOTS**

*Directeur Général* : Augustin de ROMANET

*Représentants EcoQuartier et EcoCité* : Patrick MICHEL (Directeur Politique de la Ville et Développement urbain) et Philippe PRADIER (Directeur adjoint)

- *Architectes, urbanistes*

Yves LION (Architecte – Urbaniste)

Philippe MADEC (Architecte – Urbaniste)

Henri BAVA (Paysagiste)

- Universitaires

Cyria EMELIANOFF a soutenu en 1999 une thèse de troisième cycle de géographie à l'université d'Orléans : « La ville durable, un modèle émergent » (Porto, Strasbourg, Gdansk). Elle est aujourd'hui Maître de conférences en Géographie et Aménagement à l'Université du Maine, fait partie du GREGUM (Groupe de recherche en géographie sociale de l'université du Maine) et publie de nombreux ouvrages sur les politiques urbaines de développement durable en Europe.

Nathalie ROSEAU est architecte ingénieur et docteur en urbanisme. Elle est actuellement Directrice du Mastère Aménagement et Maîtrise d'Ouvrage Urbaine à l'École des Ponts et Maître de conférences dans ce même Mastère ; de plus, elle est chercheur au Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés.

- Associations

**FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT**

Christian GARNIER (Vice-président)

**WWF**

*Directeur* : Serge ORRU

*Représentant Ecoquartier et EcoCité* : Julie DELCROIX (Chargée de programme Urbanisme et Habitat durable)

**COMITE 21**

*Directrice* : Dorothee BRIAUMONT

*Représentants EcoQuartier et EcoCité* : Dorothee BRIAUMONT (Directrice générale) et Antoine CHARLOT (Responsable du programme "Territoire Durable")

**4 novembre 2009**

## **1<sup>ère</sup> conférence nationale Ville durable : la ville durable en marche...**

### **■ Une Conférence nationale d'échanges avec les collectivités locales et les acteurs de la ville**

Le 4 novembre 2009 sera l'occasion d'échanges et de présentations d'expériences, vertueuses et novatrices, tant à l'échelle du quartier qu'à celle des grands territoires.

Représentants des collectivités locales, acteurs de la ville et des grands territoires débattront de la Ville durable en projets - de la volonté des acteurs à la réalisation du projet - et de leur vision de la Ville durable de demain.

### **■ L'annonce des résultats de la démarche EcoCité**

Avec l'annonce des résultats de cette première étape de la démarche EcoCité et du processus de lancement de la suite du travail qui va s'engager entre les collectivités et l'Etat, c'est le début d'une phase majeure de l'urbanisme de l'après Grenelle qui s'enclenche pour notre pays.

Sur 13 territoires qui font face à des enjeux majeurs pour enclencher un développement selon des modalités radicalement différentes des tendances antérieures, l'Etat et les collectivités s'engagent dans un partenariat pour inventer la ville durable, en accompagnant la phase de définition des projets puis leur réalisation. Ces collectivités ont vocation à devenir les emblèmes français de la construction de la Ville durable du 21<sup>ème</sup> siècle : à ce titre, les stratégies qu'elles mettront en œuvre seront essentielles, à la fois pour l'exemple qu'elles donneront d'un urbanisme durable « possible » et concret, et pour le dynamisme économique et social qui en est attendu.

### **■ L'annonce des résultats du Palmarès EcoQuartier et la remise, par le ministre d'Etat, Jean-Louis Borloo, du Grand Prix national EcoQuartier**

- Un Grand lauréat
- 7 thématiques
- 26 collectivités figurant au palmarès

Les villes françaises se sont mobilisées pour l'urbanisme durable de nos territoires : le ministère du développement durable entend donc valoriser et diffuser leur action. Jean-Louis Borloo et Benoist Apparu seront présents pour féliciter les 40 porteurs de projets remarquables.



## II. L'appel à projets EcoQuartier : 160 projets pour l'après Grenelle...

## EcoQuartier : un engagement fort du Grenelle Environnement

« Sous l'impulsion des collectivités locales, au moins un EcoQuartier avant 2012 (en continuité avec l'existant et intégré dans l'aménagement d'ensemble) dans toutes les communes qui ont des programmes de développement de l'habitat significatif. Définir un référentiel pour les EcoQuartiers. »

Engagement Grenelle, table ronde finale du Grenelle Environnement, octobre 2007

Le Grenelle Environnement a confirmé l'attente de la société française pour que des solutions locales d'aménagement durable, à l'échelle du quartier, soient identifiées et mises en œuvre : citoyens, élus et professionnels plébiscitent tous, à leur niveau, un nouvel art de vivre ensemble dont l'EcoQuartier est en passe de devenir le symbole.

## Qu'est-ce qu'un EcoQuartier « Grenelle » ?

Le terme EcoQuartier renvoie le plus souvent à l'idée de performances énergétique et environnementale liées aux bâtiments, à l'eau, aux déchets ou à la biodiversité.

**Dans l'esprit du Grenelle Environnement, un EcoQuartier se doit aussi d'être un quartier durable, englobant des considérations liées aux transports, à la densité et aux formes urbaines, à l'éco-construction, mais également à une mixité sociale et fonctionnelle et à la participation de la société civile.**

### ■ Des quartiers durables...

L'appel à projets EcoQuartier vise à promouvoir des quartiers durables caractérisés par :

- une gestion durable de l'eau ;
- un traitement optimum des déchets ;
- une biodiversité urbaine ;
- l'utilisation de modes de transports « doux » (tramway, vélo...) ;
- la production locale d'énergies renouvelables ;
- des formes urbaines denses ;
- une mixité sociale et fonctionnelle ;
- l'utilisation d'éco-matériaux.

### ■ ...une gouvernance participative et un pilotage exemplaire

La conception même des EcoQuartiers doit tendre à une gouvernance participative avec les habitants ou futurs habitants et à un pilotage du projet exemplaire (portage fort des élus, montage financier et des procédures solides, etc.).

## L'appel à projets EcoQuartier en chiffres

160 dossiers ont été déposés.

On note une grande diversité des projets proposés : volume de population accueillie très variable, implantation géographique très hétérogène, thèmes privilégiés très divers...

### ■ Répartition des candidatures par la taille de l'EcoQuartier

Sur les 160 dossiers déposés, la répartition est la suivante :

- 46 projets sont destinés à une population de moins de 500 habitants ;
- 56 projets sont destinés à une population comprise entre 500 et 2 000 habitants ;
- 57 projets sont destinés à une population de plus de 2 000 habitants.

### ■ Répartition géographique des candidatures

Toutes les régions sont représentées avec au moins un dossier de candidature.

### ■ Les grandes et moyennes agglomérations représentées

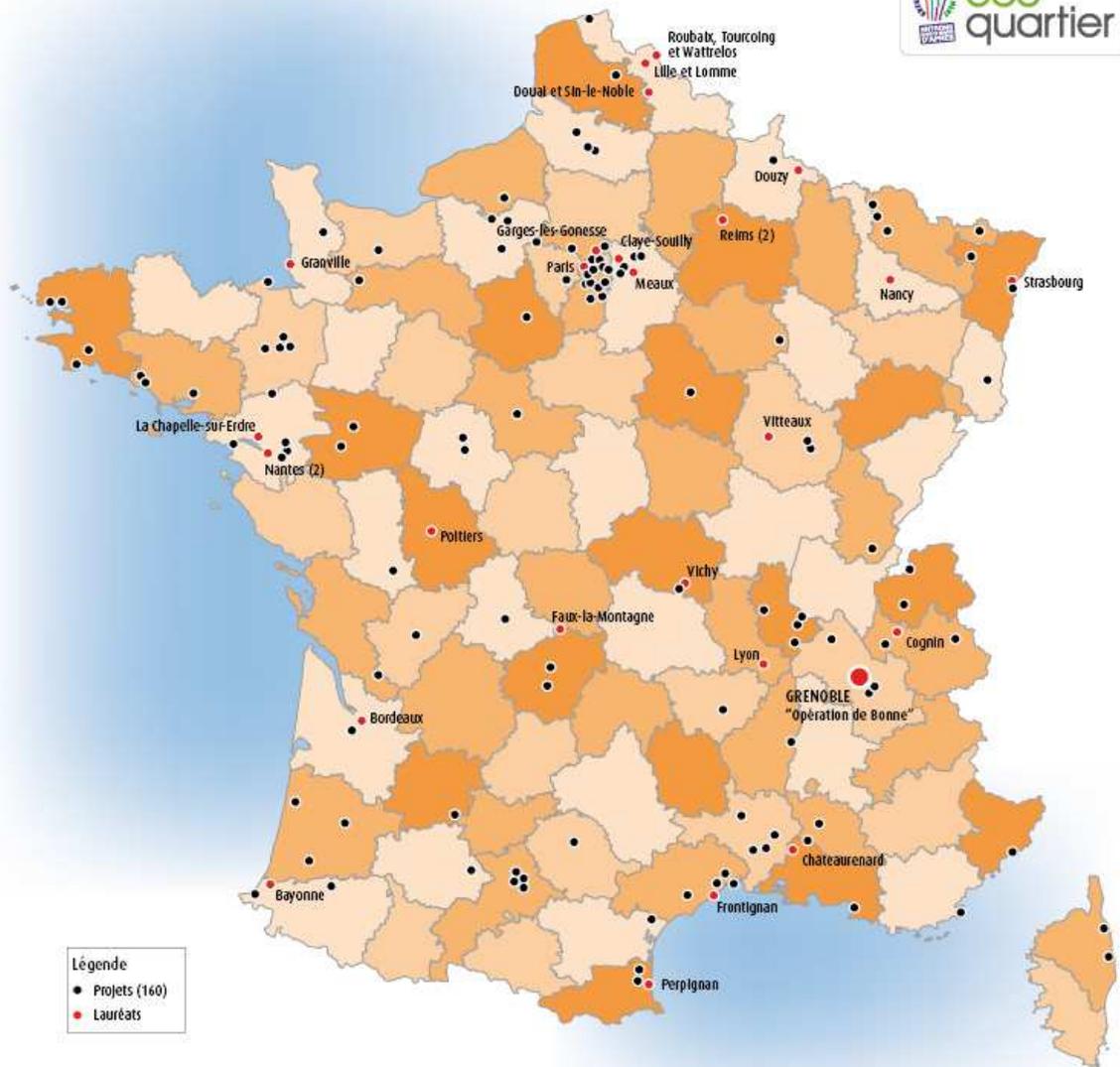
Outre Paris, les agglomérations de grande taille comme Lyon, Lille, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Nice, Strasbourg, Montpellier, Rennes, Grenoble, Nancy...) sont représentées, de même que des agglomérations de taille moyenne comme Metz, Brest, Poitiers, Perpignan, Dax, Vichy, Quimper, Lorient, Auxerre...

Les plus petites communes sont moins présentes en nombre, mais des projets de grand intérêt sont aussi identifiés : des pistes pour l'avenir.

### ■ Porteurs de projets

Les candidatures sont portées tantôt par des communes, tantôt par des intercommunalités.

# La carte de France des projets ÉcoQuartier



**Légende**  
 ● Projets (160)  
 ● Lauréats



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer  
 en charge des Technologies vertes et de Négociations sur le climat

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)



Présent pour l'avenir

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

# Les Palmarès de l'appel à projets EcoQuartier 2009

## ■ Grand Prix National

ZAC de Bonne - Grenoble

## ■ Palmarès - Projets ruraux

Les Petites Grèves - Douzy  
Four à pain - Faux la Montagne  
Saint-Germain - Vitteaux

## ■ Palmarès - Petites villes

Vigneret - Châteaurenard  
Bois des Granges - Claye-Souilly

## ■ Palmarès thématique

### Prix du Palmarès - Catégorie Eau

La Clémentière - Granville  
Les Rives de la Haute-Deûle - Lille et Lomme / Communauté Urbaine Lille Métropole

### Prix du Palmarès - Catégorie Biodiversité urbaine / Nature en ville

Le Raquet - Douai et Sin-le Noble / Communauté d'Agglomération du Douaisis  
ZAC des Perrières - La Chapelle-sur-Erdre  
La Prairie au Duc - Nantes / Communauté Urbaine Nantes Métropole

### Prix du Palmarès - Catégorie Déchets

ZAC du Séqué - Bayonne

### Prix du Palmarès - Catégorie Sobriété Energétique

Ginko - Bordeaux / Communauté Urbaine de Bordeaux  
ZAC des Pielles - Frontignan  
Fréquel Fontarabie - Paris

### Prix du Palmarès - Catégorie Mobilité

Villeneuve - Cognin / Ville et Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole  
Nancy Grand-Cœur - Nancy / Communauté Urbaine Grand Nancy  
Quartier durable « Danube » - Strasbourg / Communauté Urbaine de Strasbourg

### **Prix du Palmarès - Catégorie Densité et Formes Urbaines**

**Mention spéciale Projet de rénovation urbaine** : Quartier de la Muette - Garges-lès-Gonesse

Lyon Confluence - Lyon / Communauté Urbaine du Grand Lyon

ZAC Bottière Chénaie - Nantes

### **Prix du Palmarès - Catégorie Eco-construction**

Moulin Apparent - Poitiers / Communauté d'Agglomération de Poitiers

Pour ses deux quartiers Dauphinot-Rémafer et 12<sup>ème</sup> Escadre d'Aviation : Reims / Communauté d'Agglomération de Reims Métropole

### **■ Palmarès - Projets d'avenir**

Foch Roosevelt - Meaux / Ville et Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux

Pou de les Colobres - Perpignan

L'Union - Roubaix, Tourcoing, Wattrelos / Communauté Urbaine Lille Métropole

Les Rives d'Allier - Vichy

## Le Grand Prix national EcoQuartier 2009 : la ville de Grenoble pour l'EcoQuartier de la ZAC de Bonne

Le Grand Prix national EcoQuartier se distingue comme un quartier durable exemplaire, porteur d'excellence globale, répondant aux enjeux du développement durable et illustrant l'esprit du Grenelle Environnement.

Ce prix a été décerné à la ville de Grenoble pour l'EcoQuartier de la ZAC de Bonne.



La commission et les ministres ont particulièrement apprécié :

- des méthodes de mise en œuvre du projet (gouvernance, concertation, actions partagées, évaluation) participatives et cohérentes, avec l'ensemble de la société civile (élus, habitants, associations, chercheurs, constructeurs...) qui ont contribué de façon exemplaire à l'obtention d'un résultat de qualité, en particulier dans les domaines de la sobriété énergétique, des énergies renouvelables et de l'éco-construction ;

Parmi ces méthodes, on peut souligner :

- l'animation citoyenne autour de la biennale du développement durable a permis notamment l'appropriation des enjeux du projet par la population,
  - l'assistance et le contrôle à toutes les étapes du projets par un AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) missionné par la ville ont assuré l'atteinte des objectifs
- la place essentielle, dans le tissu existant, des espaces verts et de l'eau, notamment en aménageant un parc urbain au cœur du projet ;
  - l'importance accordée à la mixité sociale du quartier : outre les 40% de logements sociaux, une réelle maîtrise des coûts a été souhaitée pour attirer des familles dans de grands logements en centre-ville ;

- la qualité architecturale du projet ;
- les performances énergétiques de l'ensemble, le projet étant notamment inscrit dans le programme Européen CONCERTO d'efficacité énergétique ;
- le soin apporté à la question de la mobilité et de l'accessibilité ;
- la qualité des réponses données à la question du traitement des déchets (en particulier ceux du chantier) ;
- le souci d'une gestion durable des eaux pluviales et de la nappe phréatique.

**Toutes les thématiques des EcoQuartiers sont traitées avec cohérence et dans la concertation.**

**En outre, la réalisation des objectifs de sobriété énergétique des bâtiments et du quartier, la recherche de l'adaptation des constructions et des espaces verts et publics aux besoins des habitants sont des éléments particulièrement intéressants du projet.**

**Par ailleurs, les thématiques de la densité, des formes urbaines, de la biodiversité, de l'eau et des déchets sont traitées avec une réelle implication de tous les acteurs du projet.**

**La Commission d'analyse et d'appui du Plan Ville durable et les ministres soulignent également que la ville de Grenoble expérimente projet après projet le concept d'EcoQuartier, améliorant pas à pas l'ambition des objectifs. La ZAC de Vigny-Musset, la ZAC de Bonne et le lancement du projet de la presqu'île scientifique sont la preuve de cette continuité dans l'action, dans des projets de grande qualité, avec pour chacun d'entre eux, la volonté d'une approche pédagogique, participative et d'excellence.**

# Les Prix du Palmarès EcoQuartier 2009

## Palmarès - Projets ruraux

Les territoires ruraux connaissent une problématique différente en termes de développement urbain par rapport aux agglomérations de taille plus importante. Trop souvent leur développement urbain n'a été qu'une succession de maisons individuelles.

Alors que s'accroît la pression foncière sur de nombreux territoires ruraux où viennent notamment vivre des classes moyennes qui n'ont plus les moyens de rester en cœur d'agglomération, quelques territoires ont souhaité que leur croissance urbaine intègre les problématiques du développement durable en rupture avec les démarches habituelles.

### Les lauréats par commune d'implantation

- Les Petites Grèves - Douzy
- Four à pain - Faux la Montagne
- Saint-Germain - Vitteaux

---

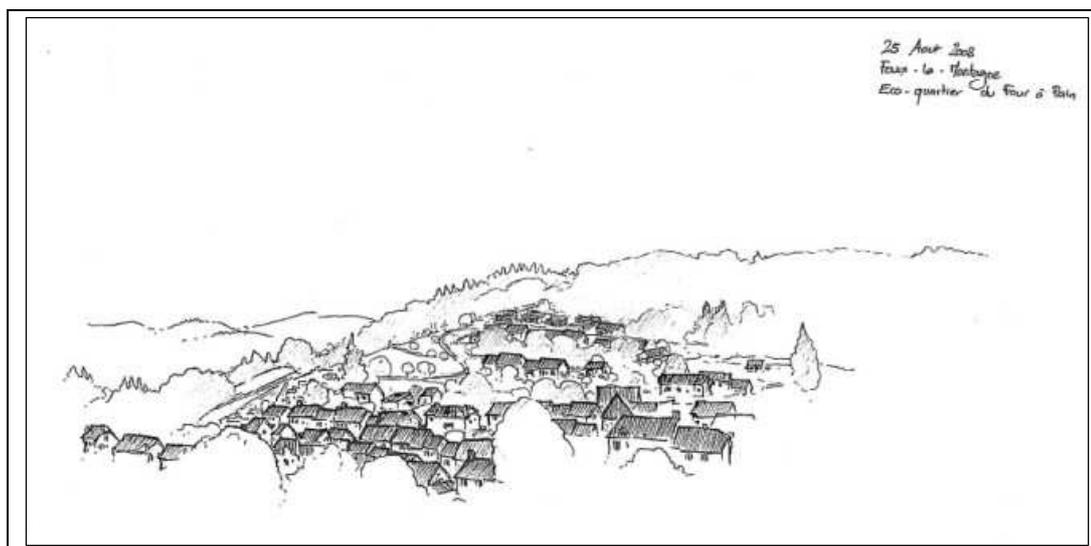
#### ■ Les Petites Grèves, DOUZY (08)



© Sas Dumay Urba Infra , Sedan

Améliorer les conditions d'implantation des lotissements : voilà le but de ce projet porté par la commune rurale de Douzy (1 660 habitants). Alors que le département des Ardennes présente traditionnellement des formes urbaines peu denses, le projet souhaite faire la démonstration qu'on peut mettre un terme à la « rurbanisation » galopante, coûteuse en énergie et en déplacements. S'inscrivant dans une logique globale de développement du territoire de l'agglomération, le projet affiche ainsi une démarche volontariste et ambitieuse, en matière d'enjeux environnementaux notamment. Couvrant 23 hectares, le projet souhaite associer la construction de logements à l'implantation de plusieurs équipements structurants, notamment un complexe sportif.

## ■ Four à pain, FAUX-LA-MONTAGNE (23)



© Alain Freydet - Paysagiste Dplg

Une démarche innovante en plein milieu rural, tel est le projet de Faux-la-Montagne (364 habitants), commune du Parc Naturel Régional du plateau de Millevaches. Le projet de taille très modeste doit permettre de réinventer le « vivre ensemble », puisqu'il prévoit la création de logements, mais aussi des parties communes à l'usage social évident : un verger, un potager et un lieu de compostage. Plus encore, la restauration d'un four à pain qui restera propriété de la commune illustre la démarche innovante de Faux-la-Montagne, qui souhaite mettre en pratique une démarche collective d'auto-construction.

## ■ Saint-Germain, VITTEAUX (21)



© Olivier Lesage, Paysagiste - Urbicand, Urbanistes

Le projet, situé sur une commune d'un peu plus de 1 000 habitants, vise à construire entre 70 et 90 logements à proximité du centre bourg, dans le respect d'une démarche d'éco-construction. Vitteaux souhaite ainsi conforter le projet de pôle éducation, assurer le maintien du commerce de proximité et l'emploi d'artisans locaux. Les réflexions proposées sur la continuité et la compacité du bâti témoignent en outre d'une réelle intégration des pratiques d'un développement urbain des territoires, adapté au cas spécifique du milieu rural. Le site est en outre favorable à l'implantation de modes de transports doux, à même de proposer une alternative crédible à la voiture particulière.

## Palmarès Petites villes

Les petites villes, notamment situées en périphéries des grandes agglomérations, connaissent une pression urbaine majeure qui bien souvent a conduit à la réalisation d'une succession de simples lotissements repliés sur eux-mêmes, permettant la production de terrain à bâtir mais sans véritable réflexion urbaine, sans liens à la centralité, sans mixité et condamnant donc leurs habitants à un usage intensif des transports individuels.

Une autre approche est indispensable pour concilier les objectifs du développement durable et notamment d'économie des ressources rares et les besoins d'espace et de nature des futurs habitants. Plusieurs projets portés par des petites villes ont tenté d'explorer de nouvelles approches du développement urbain.

### Les lauréats par commune d'implantation

- Vigneret - Châteaurenard
- Bois des Granges - Claye-Souilly

---

#### ■ Vigneret, CHÂTEAURENARD (13)



© Samuel Chwalibog, Architecte Dplg – Urbaniste Qualifié Opqu

Le projet propose aux habitants de Châteaurenard une alternative à l'évasion vers Avignon, en offrant de nouveaux logements et des bureaux dans une logique de programmation globale à l'échelle de la commune. Ayant adopté un Agenda 21, l'engagement de la ville en faveur d'un nouveau mode de développement de son territoire est en effet total.

Le projet affiche une intention forte de travailler le rapport au patrimoine paysager ainsi que les interfaces Ville/Nature et Urbain/Rural : l'objectif est ainsi de limiter l'étalement urbain et les déplacements automobiles, en tenant compte des spécificités du développement et de l'aménagement des villes de taille modeste.

## ■ Bois des Granges, CLAYE-SOUILLY (77)



© Lattard Architectes

Prévu pour accueillir à terme 2 000 nouveaux habitants en entrée de ville, ce projet insiste sur l'ensemble des enjeux urbains de développement durable : à la faveur d'une importante concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués, le projet souhaite limiter des déplacements automobiles au profit d'une desserte efficace en transports en commun, préconise l'utilisation de matériaux durables afin de promouvoir de l'éco-construction, propose des systèmes pertinents de récupération et de gestion des eaux pluviales, prévoit un réseau de chaleur centralisé et entend restaurer la biodiversité en agissant directement auprès des futurs habitants du site.

## Palmarès thématique

Jean-Louis Borloo et Benoist Apparu ont souhaité, cette année, valoriser les 7 thèmes suivants :

- l'eau
- la biodiversité et la nature en ville
- la gestion des déchets
- la mobilité
- la sobriété énergétique et les énergies renouvelables
- les formes et la densité urbaine
- l'éco-construction

### ■ Prix du Palmarès Eau

La gestion de l'eau s'annonce comme l'une des préoccupations majeures du 21<sup>ème</sup> siècle.

Les projets d'EcoQuartier doivent, dès leur conception, mettre en place des stratégies efficaces en vue de préserver et valoriser cette ressource :

- C'est intégrer une gestion économe de la demande en eau par la généralisation de la mise en œuvre d'équipements peu consommateurs en eau dans les bâtiments (robinets thermostatiques et aérateurs hydroéconomiques à installer sur l'ensemble des robinets et douchettes, chasses d'eau double volume, électroménager - lave linge, lave vaisselle - économe en eau...) et la sensibilisation de tous les usagers aux économies d'eau.
- C'est aussi développer les systèmes de récupération et d'utilisation de l'eau de pluie pour la satisfaction des usages domestiques ne nécessitant pas systématiquement de l'eau de consommation humaine (pour l'arrosage des espaces verts, les toilettes, le lavage des sols à l'intérieur des bâtiments et, à titre exceptionnel, le lavage du linge), mais aussi au bénéfice du quartier, pour des usages collectifs d'agrément tels que l'arrosage des espaces collectifs, les fontaines, les plans d'eau...
- C'est enfin assurer la maîtrise des eaux pluviales et limiter les risques d'inondation et de pollution liés à leur ruissellement. Pour cela les projets sont conçus en se rapprochant le plus possible du cycle naturel de l'eau, en utilisant des matériaux poreux et non étanches, facilitant ainsi l'infiltration diffuse des eaux pluviales. Dans le cas où l'infiltration serait impossible, d'autres techniques sont envisageables comme le stockage avant rejet à débit limité vers un ruisseau ou, à défaut, vers le réseau d'assainissement collectif. Les dispositions à mettre en place sont généralement simples : fossé, noue, tranchée de rétention... Parfois plus complexes : stockages sur toiture ou dans des bassins de rétention....

Mais, au-delà de ces questions de traitement ou d'usages appropriés de l'eau sous toutes ses formes, avant ou après « utilisation », sa prise en compte dès l'amont du projet est essentielle dans la composition même du projet.

## Les lauréats par commune d'implantation

- Granville – La Clémentière
- Lille et Lomme – Les Rives de la Haute-Deûle

---

### ■ La Clémentière, GRANVILLE (50)



© Atelier Villes & Paysages / Egis Aménagement

L'eau est véritablement l'axe fort de ce projet. Un gros effort de réduction des surfaces imperméabilisées a été prévu, le traitement des eaux dans les espaces publics sera fait par des noues, des toitures terrasses végétalisées et des haies avec des corridors biologiques. Surtout, il s'agit de maintenir une végétation existante et rustique, adaptée au climat local et garantie d'une consommation d'eau raisonnable. Ce projet fait ainsi la démonstration qu'il est possible d'accueillir 1 500 nouveaux habitants dans la continuité de l'existant dans un paysage maritime et bocager sur 34,4 hectares.

## ■ Les rives de la Haute-Deûle, LILLE et LOMME (59)



© Aménagement des espaces publics : Atelier de paysages Bruel-Delmar -  
Réhabilitation de Le Blan-Lafont : Vincent Brossy Architecte - Illustration : Ivan Milisic

Cet EcoQuartier a une double ambition : réaliser une opération de renouvellement urbain durable sur un site de friche très dégradé tout en créant un pôle de développement économique métropolitain autour des technologies de l'information et de la communication.

Le château de l'industrie le Blan Lafont sera reconverti ainsi, avec la perspective d'améliorer l'habitat de 1 600 personnes, avec 600 logements. La création de logements est liée à celle d'emplois sur place (3 200 à terme) et à l'insertion par l'activité.

L'identité locale est aussi mise en valeur. Le projet met l'accent sur le thème de l'eau, par l'aménagement des berges du canal au travers d'un jardin d'eau ayant un rôle de dépollution par les végétaux avant rejet dans le canal, mais aussi par l'affirmation de choix de gestion : ainsi l'arrosage ne pourra se faire par l'utilisation d'eau potable dans ce nouvel EcoQuartier.

## ■ Prix du Palmarès Biodiversité / Nature en ville

La nature en ville et la biodiversité sont au cœur de la Ville durable. La nature joue un rôle capital pour adapter nos villes au changement climatique, que ce soit pour sa propriété de régulation thermique pour éviter l'effet d'îlot de chaleur urbain, ou encore pour infiltrer les eaux pluviales permettant ainsi de prévenir les risques d'inondation tout en favorisant la reconstitution des nappes phréatiques.

La ville est le lieu d'une biodiversité riche qu'il faut préserver et enrichir, à travers notamment les maillages verts, les trames vertes et bleues et les continuités écologiques.

La biodiversité urbaine est à faire valoir dans tous les projets d'urbanisation et de renouvellement urbain. Cette biodiversité doit pouvoir évoluer dans le temps (ce qui suppose un fonctionnement pérenne des écosystèmes) et l'espace (ce qui suppose une connectivité écologique). Il est donc nécessaire de prendre en compte le contexte urbain et environnemental dans la conception, l'entretien et la maintenance des projets, au niveau de l'architecture du bâti (végétalisation des toitures et des façades), comme de celui des espaces verts, des espaces publics ou encore des espaces naturels préservés.

**Ce sera tout l'objet du Plan pour restaurer et valoriser la nature en ville<sup>1</sup> en cours d'élaboration, que de donner de nouveaux moyens et de nouvelles pistes pour améliorer la prise en compte de ces nombreux enjeux.**

### Les lauréats par commune d'implantation

- Le Raquet - Douai et Sin-le Noble
- ZAC des Perrières - La Chapelle-sur-Erdre
- La Prairie au Duc - Nantes

-----

---

<sup>1</sup> Pour en savoir plus : rubrique « Plan restaurer et valoriser la Nature en ville » sur [www.legrenelle-environnement.fr](http://www.legrenelle-environnement.fr)

## ■ Le Raquet, DOUAI et SIN-LE-NOBLE (59)



© Seura Architectes Urbanistes - Florence Bougnoux, Jean-Marc Fritz, David Mangin - Perspective : Lou Kat

EcoQuartier à l'échelle du grand Douaisis, cette création entre ville verte compacte et cité-jardin va permettre la reconquête de terrains enclavés par l'urbanisation et la réalisation d'une vraie suture urbaine. Ce projet a le mérite d'allier un inventaire de la faune et de la flore existantes à un développement du maraîchage biologique et d'une trame écologique, ainsi qu'à une sensibilisation de la population à la nature en ville.

## ■ ZAC des Perrières, LA CHAPELLE SUR ERDRE (44)



Crédits réservés

La ZAC est située dans la banlieue Nord de l'agglomération nantaise, un secteur à forte croissance démographique depuis les années 70, où le prix du foncier est élevé. Le projet couvre en partie une zone inondable, qui sera conservée en prairie humide. 1 050 nouveaux logements, dont 40% de sociaux, seront construits pour rattraper le retard de la commune en matière de logement social. 20 hectares d'espaces verts seront préservés dans ce quartier qui sera relié dans le futur au centre de l'agglomération par la future ligne de tram-train.

## ■ La Prairie au Duc, NANTES (44)



© André Bocquel / Samoa

Ce projet est marqué par une approche à la fois moderne et patrimoniale : il s'agit de réintégrer les traces du passé industriel du site dans un parc contemporain ouvert sur la Loire, face au centre ville de Nantes. Les différents programmes immobiliers, culturels, publics, prennent appui sur des lieux emblématiques qui, une fois remodelés, reprendront toute leur place dans la mémoire collective des habitants. Le programme comptera à terme 380 logements, 18 000 m<sup>2</sup> SHON d'équipement, 13 000 m<sup>2</sup> SHON de bureaux et 7 000 m<sup>2</sup> SHON de commerces et de services. Un travail particulier a été effectué sur la gestion de l'eau en milieu urbanisé ainsi qu'en matière de biodiversité. La gestion des espaces verts sera ainsi sans engrais, ni pesticides.



Le futur EcoQuartier a été voulu sur le quartier populaire de Bayonne Nord. Ce dossier aborde l'ensemble de l'éventail des actions préconisées par le Grenelle en matière de déchets à savoir :

- une action sur les déchets de chantiers : chantier vert imposé par les Cahiers des charges de cessions de terrains (CCCT) et chantier faible nuisance ;
- une action traditionnelle sur la collecte sélective (micro-déchetterie sur le quartier, containers enterrés...) et surtout pour renforcer le pourcentage de valorisation des déchets ;
- une action sur les déchets fermentescibles avec point de collecte des déchets verts et incitation au compostage individuel des déchets verts ;
- enfin une action prévue de sensibilisation des futurs habitants pour agir sur leurs comportements pour réduire les déchets à la source et favoriser le tri sélectif.

## ■ Prix du Palmarès Mobilité

Les EcoQuartiers doivent être l'occasion d'une réflexion et d'un effort important sur les déplacements. Les transports en commun permettent de drainer les flux de déplacements, la densité (associée à la mixité des fonctions) favorise également les déplacements de proximité à pied ou en vélo.

La combinaison de ces deux volets est la clé d'une maîtrise de l'étalement urbain qui nécessite de lier de façon systémique les questions d'urbanisme et de mobilité.

Les questions liées au transport sont primordiales dans l'élaboration d'un EcoQuartier :

- Quel type de transport urbain public efficace introduire dans le quartier pour le relier au reste de l'environnement urbain ?
- Combien de stationnements par foyer doit-on prévoir ? Peut-on inciter à une diminution de ce nombre ?
- Comment faire pour valoriser les modes de transport doux ?
- Comment partager la rue entre différents modes de transport n'ayant pas les mêmes vitesses de déplacement ?
- Les transports publics peuvent-ils être actifs la nuit, et à quel rythme ?

### Les lauréats par commune d'implantation

- Villeneuve - Cognin
  - Nancy Grand Cœur - Nancy
  - Quartier durable « Danube » - Strasbourg
-

## ■ EcoQuartier de Villeneuve, COGNIN (73)



Crédits réservés

Le pôle préférentiel de l'Agglomération de Chambéry va se construire autour de cet EcoQuartier, à la proximité du centre ville de Cognin (6 000 habitants). Une offre résidentielle conséquente sera offerte pour lutter contre l'étalement urbain (1 200 logements neufs créés). Le projet prend en compte la question de la mobilité : ainsi une réduction drastique des places de stationnement pour la deuxième voiture est prévue, tout en développant le principe de l'auto-partage.

Un vélo électrique sera fourni par logement, permettant d'utiliser au mieux les nouveaux espaces piétons et cyclistes prévus. À terme, l'offre de transports en commun va également être élargie.

## ■ Nancy Grand-Cœur, NANCY (54)



© Vincent Donnot

Ce quartier, en frange de la ville historique, mais en plein cœur de l'agglomération sur une friche ferroviaire, est dynamisé par l'arrivée du TGV Est. 600 à 700 logements sont prévus ainsi que la réhabilitation d'un certain nombre d'équipements publics.

Côté mobilité, le nombre de places de stationnement va être réduit drastiquement (40 places conservées sur 1 000) au profit de parkings mutualisés. Ce site de la gare devra à terme être un nouveau nœud d'intermodalité pour Nancy.

#### ■ Quartier durable « Danube », STRASBOURG (67)



© Inventive

Le projet porte sur la mise en œuvre d'un nouveau territoire au bord des bassins du port, inscrit dans le projet plus large de développement entre Strasbourg et sa ville jumelle Allemande, Kehl. En cœur d'îlot, l'usage de la voiture sera sévèrement restreint, voire interdit. Les rues seront réservées aux déposes rapides, aux services de sécurité, de nettoyage ou de livraison. En contrepartie, des sites d'auto-partage et de vélo-partage sont prévus.

**Afin de contribuer à cette mise en synergie des stratégies de transports en commun et d'urbanisation, le Plan Ville durable comprend également un appel à projets « TCSP » (transports en commun en site propre). Doté de 800 M€, il a permis de soutenir 50 projets de transports dans 36 agglomérations. Un second appel à projets est prévu en 2010.**

## ■ Prix du Palmarès Sobriété énergétique et énergies renouvelables

Les concepteurs d'un EcoQuartier élaborent une stratégie visant à diminuer la consommation d'énergies d'origine fossile et à réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques : cette conception est placée sous le signe de la maîtrise de la demande et de la sobriété énergétique (réseaux et compteurs intelligents, matériaux de constructions locaux, isolation et gestion des bâtiments, appareils ménagers de faible consommation...), et du recours aux énergies renouvelables intégrées dans l'environnement.

La réflexion à conduire en matière énergétique rompt désormais avec la conception traditionnelle d'un quartier raccordé au réseau. Il s'agit à présent de développer une véritable stratégie énergétique dès l'amont de la conception d'un nouveau quartier, stratégie qui peut conduire par exemple à la mise en place de systèmes spécifiques (tels que l'usage des réseaux de chaleur, l'installation d'une usine de production de biogaz ou de panneaux solaires sur les toitures, le recours à la cogénération dans les bâtiments...) et également à une organisation de l'espace assurant une meilleure gestion énergétique (exposition des logements, bâtiments à haute performance énergétique, desserte en transports en commun, recherche d'alternatives à la voiture...).

### Les lauréats par commune d'implantation

- Ginko - Bordeaux
- ZAC des Pielles - Frontignan
- Fréquel Fontarabie - Paris

---

#### ■ Ginko, BORDEAUX (33)



© Bouygues Immobilier

Le projet, voulu dès le départ comme un EcoQuartier, a bénéficié d'une ingénierie importante. Ainsi, un bilan carbone du futur quartier a été réalisé dans la perspective du facteur 4, c'est-à-dire la division par 4 des émissions de CO<sub>2</sub> d'une famille de 4 personnes vivant dans ce quartier par rapport à un quartier périphérique classique. Il répond de façon plus large à l'ensemble des exigences des trois piliers du développement durable. Il présente une réelle mixité sociale et fonctionnelle, avec de bonnes performances écologiques dans l'aménagement, la construction et la sobriété énergétique. La future desserte en tramway, des formes urbaines variées et denses, des circulations douces internes nombreuses sont des atouts forts pour la réussite de ce projet.

Le projet Ginko présente des réponses innovantes sur l'ensemble des objectifs de l'EcoQuartier.

#### ■ ZAC des Pielles, FRONTIGNAN (34)



À proximité du centre ancien et de la future gare TER, ce futur EcoQuartier sera implanté sur la friche industrielle de la raffinerie de soufre. 477 logements sociaux sont prévus, ainsi qu'une médiathèque et un ensemble de commerces, de bureaux et de services. Ce nouveau quartier sera à la fois dense et aéré, il a fait l'objet d'une réflexion très poussée sur le confort thermique d'été en climat méditerranéen.

© Pierre Tourre Architecte, Urbaniste

## ■ Secteur Fréquel Fontarabie, PARIS (75)



© Siemp / Eva Samuel

Le projet d'aménagement vise à résorber l'insalubrité, à réaliser des logements correspondant aux normes du confort moderne et à valoriser certains équipements publics existants dans le quartier Réunion dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Dans ce nouveau quartier, l'ensoleillement a été pris en compte pour orienter le bâti, l'énergie solaire passive est utilisée par des baies vitrées, mais aussi pour la production d'eau chaude ou d'électricité. L'objectif BBC (Bâtiment Basse Consommation) est posé pour tous les bâtiments neufs ou réhabilités, ainsi que les équipements publics.

## ■ Prix du Palmarès Formes urbaines et densité

La question de la densité est rarement abordée de front, car souvent connotée négativement et associée au logement collectif de masse.

Pourtant, s'il faut réfléchir à la densité, c'est qu'elle est liée à l'animation de la ville, à l'intensité de la vie urbaine, ou encore à la solvabilité des services associés au logement. Une densité suffisante, permettant la présence d'utilisateurs dans un périmètre accessible, est l'assurance de pouvoir mettre en place des services indissociables de nos vies : transports en commun, équipements collectifs et services, commerces, tout cela dans d'un rayon limité : c'est la ville compacte, la ville de proximité, des courtes distances... et de la marche à pied !

C'est aussi une réponse essentielle à l'enjeu du foncier, ressource précieuse pour nos territoires.

L'appel à projets EcoQuartier révèle des exemples de formes urbaines conciliant densité, service et individualité du logement. Les villes doivent réfléchir à ce qu'est « une densité vivable » en fonction de leur contexte. Il s'agit de densifier en s'adaptant à l'environnement avec une conception architecturale adaptée, une réflexion sur la variété typologique des logements favorisant une mixité sociale, un aménagement soigné des espaces extérieurs publics et privés...

### Les lauréats par commune d'implantation

- Quartier de la Muette - Garges-lès-Gonesse  
**Mention spéciale Projet de rénovation urbaine**
- Lyon Confluence – Lyon
- ZAC Bottière Chénaie - Nantes

-----

■ Quartier de la Muette, GARGES-LÈS-GONESSE (95)  
Mention spéciale **Projet de rénovation urbaine**



© Zineb Amrane / Ville De Garges-Lès-Gonesse

Composé à l'origine de 88% de logements sociaux, le quartier est actuellement confronté à de grandes difficultés. Le projet ANRU vise à rétablir une certaine mixité dans l'habitat ainsi qu'une mixité fonctionnelle : il prévoit de réduire le nombre de logements sociaux et d'installer une crèche, des commerces, des équipements associatifs et une salle de prière ; le projet prévoit aussi de recomposer la « forme » du quartier à travers un nouveau maillage viaire et des îlots résidentialisés, permettant une meilleure lisibilité des espaces publics et des espaces privatifs. En identifiant la mention spéciale « rénovation urbaine », le palmarès rappelle également que ces projets qui visent à revaloriser des quartiers déjà construits plutôt que de générer de nouvelles extensions pavillonnaires sont, en tant que tels, de vrais projets de développement durable.

## ■ Lyon Confluence, LYON (69)



© Depaule / Asylum / Pad Pour Spla Lyon Confluence

Le projet Lyon Confluence se développe sur 150 hectares au Sud de la presqu'île lyonnaise, entre le Rhône et la Saône, à deux pas de la gare Lyon-Perrache. Cet ensemble de friches industrielles et ferroviaires va permettre à la ville de se développer en trois phases. La ZAC 1 est en cours et prévoit 1 700 logements, 19 400 m<sup>2</sup> SHON d'équipements publics, dont l'Hôtel de Région et le futur musée des Confluences, ainsi que plus de 100 000 m<sup>2</sup> SHON de commerces et de bureaux. Le projet doit permettre aussi de ralentir l'étalement urbain, c'est ainsi que la question de la mobilité est centrale dans le projet. Les deux tranches suivantes (ZAC 2 et démarche d'écorénovation du quartier) sont prévues à partir de 2009. Le projet a été remarqué pour son travail sur la question de la densité et des formes urbaines, puisqu'il dessine des îlots denses, sans oublier de larges espaces publics.

## ■ ZAC Bottière-Chênaie, NANTES (44)



© Atelier Pranlas Descours Architectes

Cet EcoQuartier se veut un « morceau de ville multi-fonctionnelle » : l'opération de la ZAC Bottière-Chênaie à Nantes consiste en la création d'un quartier neuf à la place d'une friche maraîchère. Certains équipements et logements ont déjà été livrés en 2007, d'autres îlots sont en construction et doivent permettre d'accueillir de nouveaux habitants au sein de la commune de Nantes, notamment des ménages à revenus modestes et de jeunes couples primo-accédants (généralement relégués en deuxième couronne de l'agglomération).

Sur 35 hectares, ce sont 1 600 logements qui devraient voir le jour, dont 30% de logements sociaux et 40% de logements, dits « abordables ».

Le projet assume sa mixité fonctionnelle et met l'accent sur la gestion de l'eau et des déplacements par la reconstitution d'un ancien ruisseau.

## ■ Prix du Palmarès Eco-construction

La juxtaposition de bâtiments performants le long de la voirie ne suffit pas à faire un EcoQuartier : avant les progrès technologiques, l'intelligence de conception du quartier basé sur une bonne analyse de site, la bonne orientation des bâtiments, le recours aux énergies passives (ensoleillement, vents, etc.), le raccordement aux réseaux existants, etc. sont bien sûr les premiers pas des performances des bâtiments. Sur ces bases, un quartier qui se dit « EcoQuartier » contient en son sein des bâtiments exemplaires en matière d'éco-construction.

L'éco-construction est donc au cœur de l'appel à projets EcoQuartier. Les progrès faits depuis plus de 15 ans y sont systématisés : en matière de conception (bioclimatique, passive), de techniques et de matériaux isolants, de mode constructif (bois) et d'équipements (production de chaleur, de système de rafraîchissement, d'eau chaude, récupérateur de chaleur, utilisation des eaux de pluie...).

Que ce soit par le choix d'une démarche certifiée ou d'un label, l'évaluation doit être présente dès la conception et jusqu'à la livraison pour permettre un contrôle de l'efficacité des équipements installés.

Enfin, le patrimoine existant est un enjeu majeur. Les objectifs de gain énergétique, d'augmentation de la mixité et de densification de l'espace bâti des EcoQuartiers concernent donc aussi les constructions et les quartiers existants.

### Les lauréats par commune d'implantation

- EcoQuartier du Moulin Apparent - Poitiers
- Pour ses deux quartiers Dauphinot-Rémafer et 12<sup>ème</sup> Escadre d'Aviation : Reims

#### ■ EcoQuartier du moulin apparent, POITIERS (86)



© S.A.R.L. L'atelier du Moulin

L'arrivée d'un établissement d'enseignement accueillant 2 000 élèves dans ce quartier au nord de Poitiers a suscité la création de cet EcoQuartier, également axé sur la résolution de problèmes de déplacement urbain. Le projet favorise les matériaux recyclables et de provenance locale, en conformité avec une démarche de « cluster Eco habitat ».

## ■ Dauphinot-Rémafer, REIMS (51)



© Vincent Cornu Architecture

Le projet consiste à reconquérir l'ancienne usine Rémafer pour créer un EcoQuartier avec 620 logements, et des équipements publics divers (groupe scolaire, gymnase). Ce projet va permettre aussi de lancer des expériences avec les opérateurs, notamment sur la question du cycle de vie à l'échelle de l'EcoQuartier : les isolants choisis sont naturels, les matériaux sains et recyclables. La construction fait le pari du bioclimatique, écologique de haute performance énergétique.

## ■ 12<sup>ème</sup> Escadre d'Aviation, REIMS (51)



© Charles Wallon

Densifier la ville intra muros, reconquérir des friches industrielles, recoudre les quartiers entre eux, voilà l'objectif de cet EcoQuartier de 20 hectares, comprenant de 1 000 à 1 200 logements. Le respect des labels BBC - Effinergie, PassivHaus et HQE - fait partie du cahier des charges des opérateurs, qui doivent concevoir des bâtiments bioclimatiques. Le chantier devra aussi être à faibles nuisances.

## Palmarès Projets d'avenir

### Les lauréats par commune d'implantation

- Foch Roosevelt - Meaux
- Pou de les Colobres - Perpignan
- L'Union - Roubaix, Tourcoing, Wattrelos
- Les Rives d'Allier - Vichy

---

#### ■ Foch Roosevelt, MEAUX (77)



© Enx 2008

Trait d'union entre les grands quartiers d'habitat social et le centre historique, cet EcoQuartier témoigne d'un engagement volontariste pour limiter l'étalement urbain et développer un projet ambitieux au cœur de la ville historique de Meaux.

Il prévoit la création de 1 200 à 1 500 logements, 30 000 m<sup>2</sup> SHON pour les équipements publics et 10 000 m<sup>2</sup> SHON pour les commerces et les services. Le projet présente ainsi un fort potentiel de restructuration urbaine, axé autour du projet de transport en commun en site propre (TCSP) constituant un axe structurant Nord-Sud. Constitué de 4 ZAC, le projet souhaite dépasser l'échelon opérationnel pour proposer un cadre d'action global, assurant la cohérence d'ensemble.

## ■ Pou de les Colobres, PERPIGNAN (66)



© Ville De Perpignan / Frédéric Hédelin

Ce nouveau quartier de 2 000 logements, avec commerces, équipements publics et services, sera inséré dans un tissu urbain dense et sera immédiatement accessible depuis le centre-ville. Limitrophe d'une zone agricole, il place la mixité des fonctions urbaines ainsi que la cohésion sociale au cœur de ses enjeux.

Visant l'exemplarité sur le plan environnemental, il prévoit en outre d'être autosuffisant par la production collective d'énergie ainsi que la réalisation de bâtiments à basse consommation énergétique, et de réduire son empreinte écologique par des techniques alternatives et innovantes de rétention et de réemploi de l'eau.

## ■ L'Union – ROUBAIX, TOURCOING, WATTRELOS (59)



© Platform / Reichen & Robert et Associés

En plein cœur des trois villes, le projet d'EcoQuartier de l'Union s'articule sur la reconquête de trois anciens sites industriels majeurs pour devenir un véritable pôle

d'excellence de l'agglomération lilloise, axé sur les filières textiles innovants et image-culture-médias.

Valorisant les trames verte et bleue, le projet propose de réinstaller la nature en ville afin d'améliorer la qualité de vie des habitants. Le nouveau quartier doit permettre un rééquilibrage des modes de déplacement en ville au profit des transports en commun. L'espace public sera réaménagé pour que 50% au moins de la surface soient consacrés aux modes de transports doux.

### ■ Les Rives d'Allier, VICHY (03)



© Dessins du projet: Axe Saône / Laurence Plancke

600 logements neufs, 700 réhabilitations, 17 000 m<sup>2</sup> SHON d'équipements publics, des commerces, des bureaux : ce nouveau quartier en centre urbain va permettre la valorisation d'espace sous-valorisés jusque-là et la rénovation urbaine d'un quartier existant, les Ailes Beauséjour.

Le projet permettra de restructurer un ensemble urbain cohérent dans un réelle logique de développement durable urbain, respectueuse de la cité thermale historique et des riches berges de l'Allier. Porteur d'un programme ambitieux, le projet souhaite associer à sa conception l'ensemble des acteurs, publics et privés, de l'aménagement du site.

## **La 2<sup>ème</sup> étape de l'appel à projets EcoQuartier : avancer ensemble avec le Club opérationnel EcoQuartier**

**Il s'agit, avec ce Club, de valoriser les bonnes pratiques issues du Palmarès EcoQuartiers 2009, d'en permettre la diffusion en direction des autres collectivités candidates, et, à terme, d'élaborer une boîte à outils commune qui pourra servir de support méthodologique à d'autres collectivités.**

L'objectif final de ce dispositif est de co-construire en 2 ans les référentiels EcoQuartier et de produire les méthodes et les outils de l'aménagement durable de l'après Grenelle afin d'accompagner la montée en puissance des EcoQuartiers en France et d'amplifier « la territorialisation » des démarches de développement durable liées à ces nouvelles structures.

Le Club opérationnel EcoQuartier a pour ambition d'être à la fois un réseau d'échanges, un lieu de formation, d'information et un lieu de construction de méthodes entre les collectivités participantes.

Le ministère du développement durable proposera, en étroite collaboration avec les collectivités concernées, ateliers d'échange, séminaires et visites de terrain animés par des urbanistes, architectes, sociologues, juristes...

L'animation du Club débutera dès fin 2009 et alimentera le référentiel applicable à l'appel à projets qui sera lancé fin 2010 et de même en 2010 pour l'appel à projets 2011.

Les collectivités membres du Club pourront également bénéficier d'une assistance personnalisée de leur projet via les pôles techniques EcoQuartier du ministère (Centres d'Etudes Techniques de l'Equipement de Nantes, Bordeaux et Lyon).

D'autre part, un dispositif miroir animé localement par les DREAL et les partenaires locaux, dont la délégation régionale de l'ADEME, permettra une élévation des compétences dans tous les territoires. Ces « ateliers » locaux pourront être ouverts à des collectivités locales non candidates, notamment pour préparer leur dossier aux appels à projets suivants.

**Un nouvel appel à projets, riche des enseignements de cette première démarche, sera ainsi lancé fin 2010.**

## Pour en savoir plus sur...

- **Le Club opérationnel**
- **Les fiches techniques des lauréats de l'appel à projets**
- **Les documents de référence de l'appel à projets EcoQuartier**
- **Les EcoQuartiers en Europe et en France**

[www.EcoQuartiers.developpement-durable.gouv.fr](http://www.EcoQuartiers.developpement-durable.gouv.fr)

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)



### III. La démarche EcoCité : des projets durables pour des territoires en mouvement

## Démarche EcoCité : la Ville durable pour les grands territoires

Comme l'appel à projets EcoQuartier, la démarche EcoCité a été lancée dans le cadre du Plan Ville durable, présenté par Jean-Louis Borloo le 22 Octobre 2008. Elle s'inscrit dans le prolongement du Grenelle Environnement, les participants à la table ronde finale du Grenelle ayant souhaité la réalisation d'une quinzaine de grands projets d'innovation architecturale, sociale, et énergétique.

La démarche EcoCité vise à identifier les grandes agglomérations qui initieront, en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, une démarche résolument novatrice en matière de durabilité urbaine. En accompagnant les projets les plus aptes à constituer des emblèmes de la Ville durable, l'Etat souhaite ainsi accélérer la transformation globale des grandes agglomérations pour une meilleure prise en compte des problématiques et des pratiques de la durabilité urbaine.

### ■ De grands projets pour de grands territoires...

Destinée aux agglomérations, la démarche EcoCité a fixé un premier ensemble de critères : situées dans une aire urbaine significative (plus de 100 000 habitants), les villes candidates doivent faire la preuve d'une ambition de croissance soutenue (plus de 30% pour une croissance de plus de 50 000 habitants au sein de l'aire urbaine, dans un horizon maximal de 20 à 25 ans), au sein d'un cadre institutionnel abouti (projet réalisé dans l'aire d'influence d'un établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de document d'urbanisme ou en voie de l'être).

L'enjeu est bien d'assurer une croissance soutenue tout en organisant cette croissance de façon soutenable.

## Qu'est-ce qu'une EcoCité « Grenelle » ?

### ■ Autant de dossiers différents que de collectivités

C'est avec les grands territoires, avec les collectivités qui les représentent, que le ministère du développement durable a souhaité conduire la démarche EcoCité. Dans la présentation de leur choix, les collectivités candidates ont ainsi pu proposer une stratégie globale de développement urbain durable, expérimentant des pratiques et des réponses nouvelles sur de grands territoires de projet identifiés.

### ■ 4 critères d'appréciation

Au-delà des critères de croissance et de structuration institutionnelle, la qualité des projets d'EcoCités a été appréciée au travers de la prise en compte des éléments suivants :

- ① Une vision du territoire qui présente des enjeux environnementaux, paysagers, économiques, sociaux, institutionnels...
- ② Une articulation et une cohérence des différentes échelles de projet (locale, territoriale, métropolitaine), des différents acteurs (dispositifs de gouvernance) et des différents outils (documents de planification existants ou en projet, outils opérationnels existants ou en projet...)
- ③ Un équilibre du projet, tant dans ses aspects qualitatifs (innovation urbaine, participation du public, etc.) que quantitatifs (phasage, programmation, plan financier, etc.), avec un soin particulier apporté à l'intégration de projets préexistants à la démarche EcoCité
- ④ Une déclinaison des trois piliers du développement durable.

Retrouvez le document de référence sur la démarche EcoCité à cette adresse :  
[http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DemarcheEcoCites\\_cle17c8a6.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DemarcheEcoCites_cle17c8a6.pdf)

## Organisation de la démarche EcoCité

La démarche EcoCité se structure en trois temps successifs :

**1 Une phase d'expertise et de sélection des projets** par la Commission d'analyse et d'appui, sur la base des analyses réalisées par un Comité technique dédié, interne au ministère du développement durable.

**2 Une phase de dialogue itératif avec les collectivités sélectionnées**, exercice expérimental et innovant axé sur la construction partagée d'un cadre de référence de la Ville durable, et sur la valorisation et l'évolution des projets EcoCité.

Le dialogue itératif durera 1 an et demi. Il sera l'occasion d'échanges approfondis entre l'Etat, les collectivités et l'ensemble des partenaires de la démarche, publics et privés.

Pour l'animation du dialogue itératif, le ministère du développement durable sera accompagné d'équipes pluridisciplinaires, creuset de compétences en matière d'architecture, d'urbanisme, mais aussi d'étude paysagère, d'économie, de sociologie ou encore d'ingénierie financière.

Le dialogue itératif sera séquencé par de grandes thématiques d'études et proposera des moments d'échange et de partage collectifs avec l'ensemble des collectivités, et des séances de travail particulières, transportées sur les sites de projet.

**3 Une phase de contractualisation entre l'Etat et les collectivités**, à échéance de début 2011, sur la base de la capitalisation des travaux issus du dialogue itératif, pour amorcer le démarrage opérationnel des projets EcoCités.

Cette contractualisation portera sur le projet et ses modalités d'accompagnement, en couvrant la phase d'étude amont et l'ingénierie de projet, les stratégies foncières, et la mise en œuvre opérationnelle des projets. Cet exercice expérimental et innovant permettra aussi d'accompagner leurs actions innovantes et exemplaires, pour en faire les vitrines du savoir-faire français de la ville de l'après pétrole.

## Quel bilan pour la démarche EcoCité ?

### 19 candidatures : un succès révélateur de l'engagement des collectivités françaises pour la ville durable...

La démarche EcoCité, avec dix-neuf candidatures et la participation de nombreuses grandes agglomérations françaises, réussit d'emblée son entrée dans le paysage de l'aménagement et de l'urbanisme.

Elle fait écho aux préoccupations des acteurs locaux, tant publics que privés, bien conscients que le développement des grands territoires urbains nécessite aujourd'hui une plus grande cohérence des actions, et que celles-ci s'exercent à des niveaux et à des échelles multiples. L'engouement suscité par le Plan Ville durable, et la qualité des projets proposés ici, en témoignent : lieu privilégié de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques publiques innovantes, la Ville durable offre une nouvelle vision, plus poétique, d'un espace de vie en pleine renaissance, qui se veut accueillant et désirable.

### Projets EcoCité : des territoires en mouvement qui dépassent la seule opposition centre/périphérie, au profit de nouveaux schémas spatiaux de développement

Dans la plupart des projets EcoCité, la mise en œuvre s'appuie sur une articulation fine entre stratégie globale d'action et modes de faire opérationnels.

Toutes les échelles spatiales sont convoquées, dans une réflexion capable de passer de l'agglomération au projet urbain, et réciproquement.

### Des réponses locales et différenciées mais des problématiques communes

Les collectivités apportent des réponses locales et différenciées à des questions thématiques et partagées :

- promouvoir une mobilité durable par le développement conjoint de nouveaux modes de transports et de nouveaux espaces ;
- développer des lieux d'urbanité et d'intensité urbaine pour contrer l'étalement des banlieues et le changement climatique ;
- porter attention à la performance énergétique des bâtiments, existants ou programmés ;
- s'interroger sur la place de la nature en ville, la protection et la mise en valeur de la biodiversité se devant d'être les vecteurs d'une nouvelle urbanité, d'une qualité de vie renouvelée ;
- proposer des dispositifs de gouvernance, de concertation et de participation citoyenne partagés et efficaces.

## Ouvrir le dialogue entre l'Etat et les collectivités pour penser et faire la ville de demain

L'analyse collective des projets montre que certains enjeux sont difficiles à appréhender. Les « dialogues itératifs » qui s'ouvrent dès à présent entre le ministère du développement durable et les collectivités retenues permettront donc, tout en affinant les choix stratégiques locaux, de rééquilibrer les objectifs attendus de développement durable, d'identifier de nouveaux acteurs à associer, ou encore de relever des défis d'innovation pour penser et faire la ville de demain.

## Des EcoCités pour une plus grande cohésion sociale sur notre territoire

Les préoccupations sociales et sociétales méritent de prendre toute leur place dans les futures EcoCités. La construction d'une plus grande cohésion sociale passe par la réduction des inégalités territoriales, mais également par le développement et la mise en place de nouveaux dispositifs, qui viseront à améliorer la participation du public et la concertation de tous les acteurs.

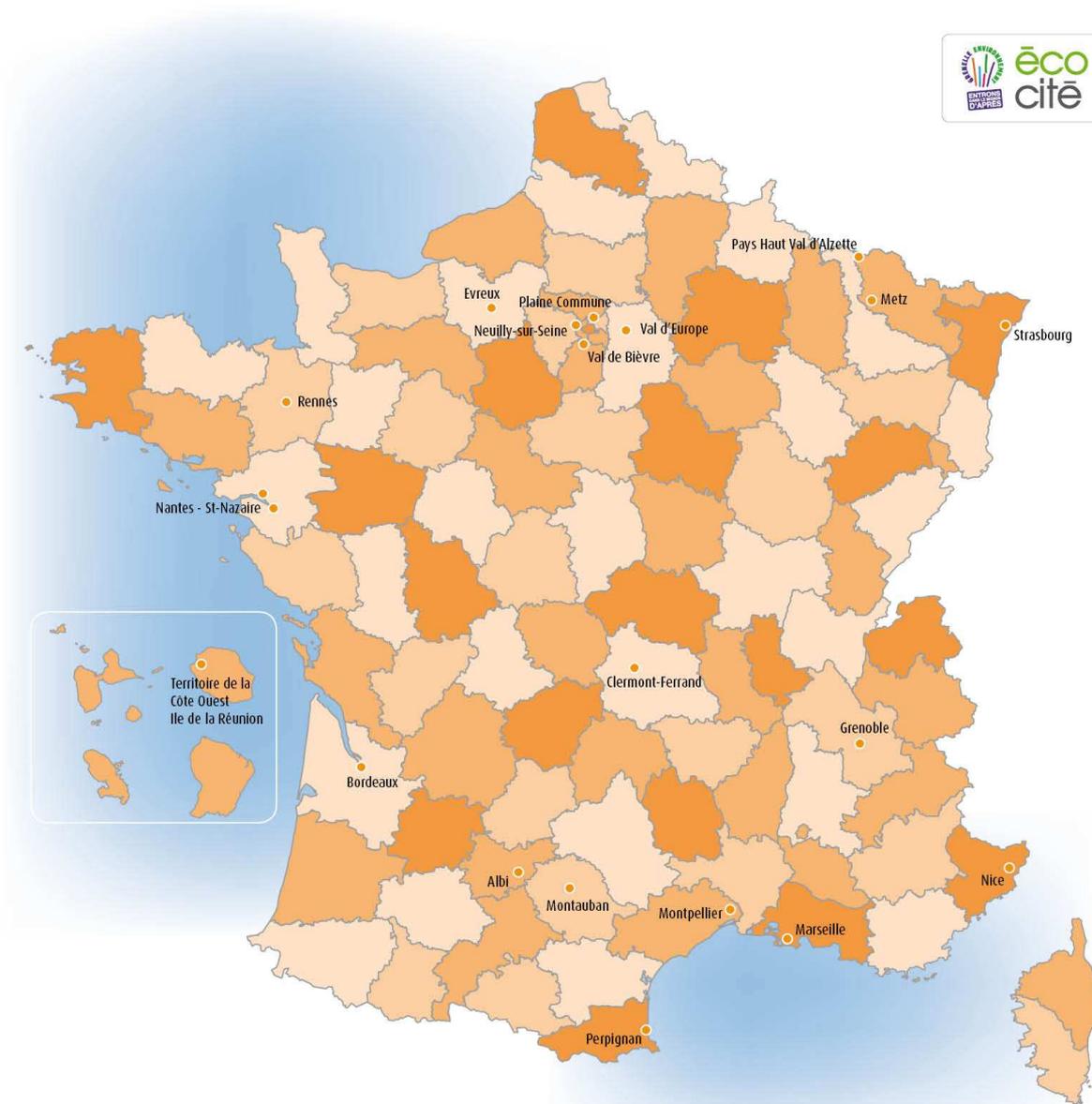
## Une articulation des échelles temporelles à développer...

L'articulation des échelles temporelles doit faire l'objet d'une attention particulière. L'identification spatiale des différents secteurs-clefs, des enjeux dont ils relèvent et des modes opératoires à installer est bien souvent remarquable. Cependant, l'articulation dans le temps des différentes opérations urbaines qui, conjointement, vont concourir au développement du grand territoire reste peu décrite. Des expériences de prise en compte de ces temps longs par d'autres agglomérations seront utilement recherchées et mises à profit : notamment les possibilités de rétroaction entre planification et projets.

## Un premier bilan encourageant

Le bilan de cette 1<sup>ère</sup> démarche est pleinement encourageant. Malgré les vicissitudes liées à la crise économique, et au contraire pour lui faire face, nos territoires se proposent de partager leurs visions d'avenir. Le développement solidaire et durable de nos territoires vaut largement les efforts que les futures EcoCités, enthousiastes et ambitieuses, s'appêtent à fournir. Et l'expérimentation collective, au cœur du Plan Ville durable, en est la première pierre.

# La carte de France de la démarche EcoCité



28 octobre 2009



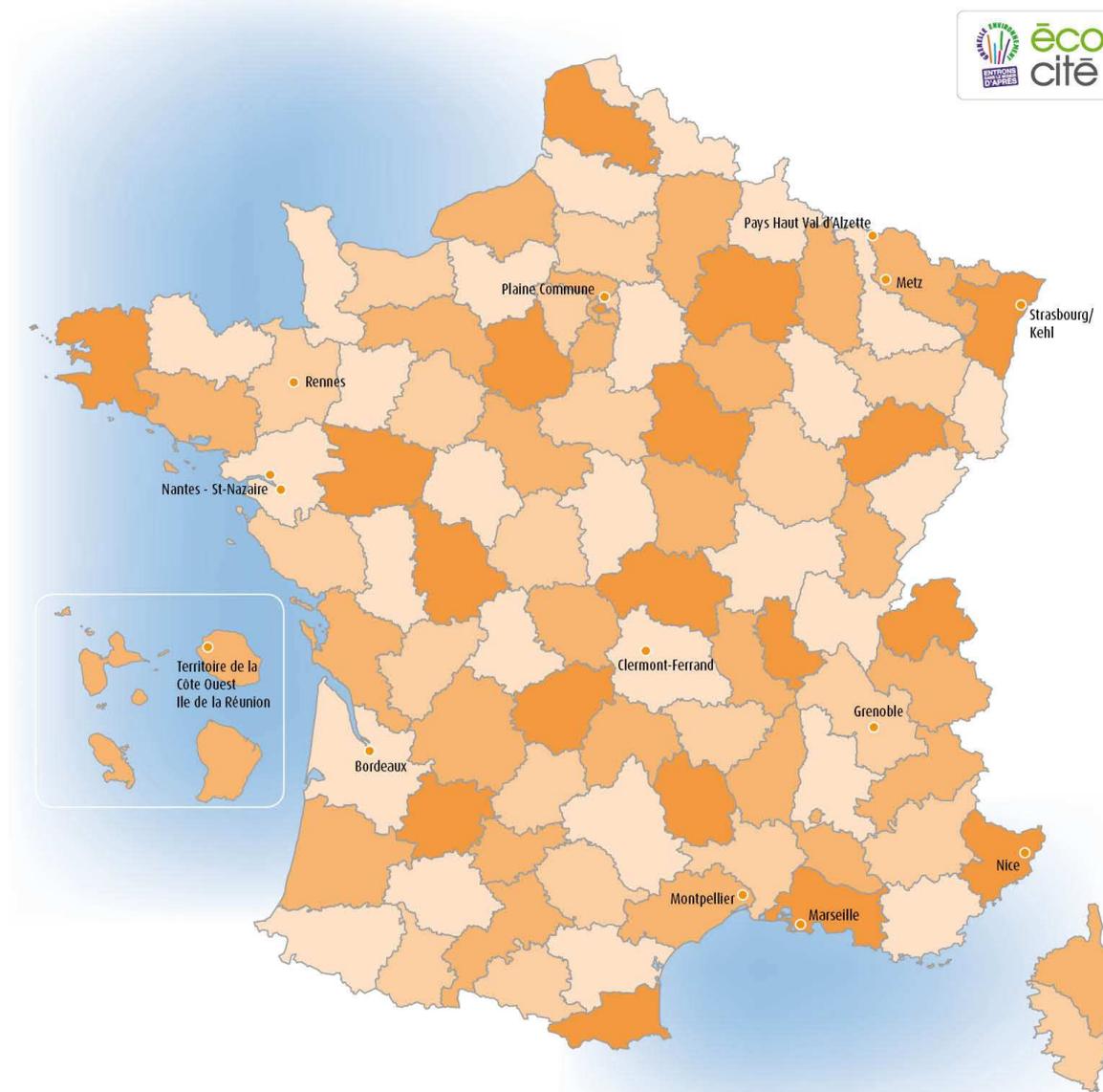
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer  
en charge des Technologies vertes et de Négociations sur le climat

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Présent  
pour  
l'avenir

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

# La carte de France des territoires ÉcoCité sélectionnés



28 octobre 2009



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer  
en charge des Technologies vertes et de Négociations sur le climat

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

## Les territoires EcoCité sélectionnés

### Les EcoCités, emblèmes français de la Ville durable du 21<sup>ème</sup> siècle ?

Avec l'annonce, le 4 novembre, lors de cette 1<sup>ère</sup> Conférence nationale Ville durable, des projets EcoCité sélectionnés, une nouvelle phase de la démarche s'ouvre.

C'est l'organisation d'un travail collectif qui commence : il aura pour objet de préciser et de nourrir les définitions de la ville durable, et de préparer les conditions d'un accompagnement par l'Etat des stratégies de ces collectivités qui aspirent à devenir un emblème français de la Ville durable du 21<sup>ème</sup> siècle.

Les 13 projets retenus pour le dialogue itératif EcoCité :

**Bordeaux - Plaine de Garonne**  
**Rennes - Quadrant Nord-Est**  
**Strasbourg/ Kehl - Métropole des Deux-Rives**  
**Plaine Commune - Terre de partage et d'innovation urbaine**  
**Montpellier - De Montpellier à la mer**  
**Nantes - St Nazaire – Eco.Métropole : construire la ville autour du fleuve**  
**Metz Métropole - EcoCité 128**  
**Clermont-Ferrand - EcoCité Clermont Métropole**  
**Grenoble - Grenoble EcoCité**  
**Marseille - Marseille Euroméditerranée**  
**Nice - EcoCité Nice Côte d'Azur**  
**Territoire de la Côte Ouest - La Réunion - EcoCité insulaire et tropicale**  
**Pays Haut Val d'Alzette - EcoCité Alzette Belval**

## BORDEAUX- Plaine de Garonne

(Département : Gironde)



© Photo aérienne - mission de préfiguration Bordeaux Euratlantique

Projet porté par :

- Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB)
- Ville de Bordeaux
- Ville de Bègles
- Ville de Floirac
- Ville de Cenon

L'EcoCité Plaine de Garonne confortera la métropole bordelaise, en lien avec l'arrivée prochaine de la ligne à grande vitesse qui mettra Bordeaux à 2 h de Paris ou de Bilbao. Le projet intéresse quatre communes et permet de poursuivre la démarche déjà initiée de reconquête des berges du fleuve. Il rééquilibre les deux rives, et s'appuie sur un développement ambitieux des transports en commun en site propre (TCSP).

La démarche EcoCité repositionne à l'échelle de l'agglomération les projets en cours sur Bordeaux, Cenon, Floirac et Bègles, qui répondent à un enjeu de densification et de compacité de la métropole, entre fleuve et coteaux boisés.

L'Opération d'Intérêt National Bordeaux-Euratlantique est le levier principal de cette démarche. Elle fédère autour du projet de la gare Saint-Jean l'ensemble des thématiques de développement liées à la « ville-avenir » : la mobilité durable, le dynamisme économique, le confort de vie, la nature et le paysage, le respect et la préservation de l'environnement.

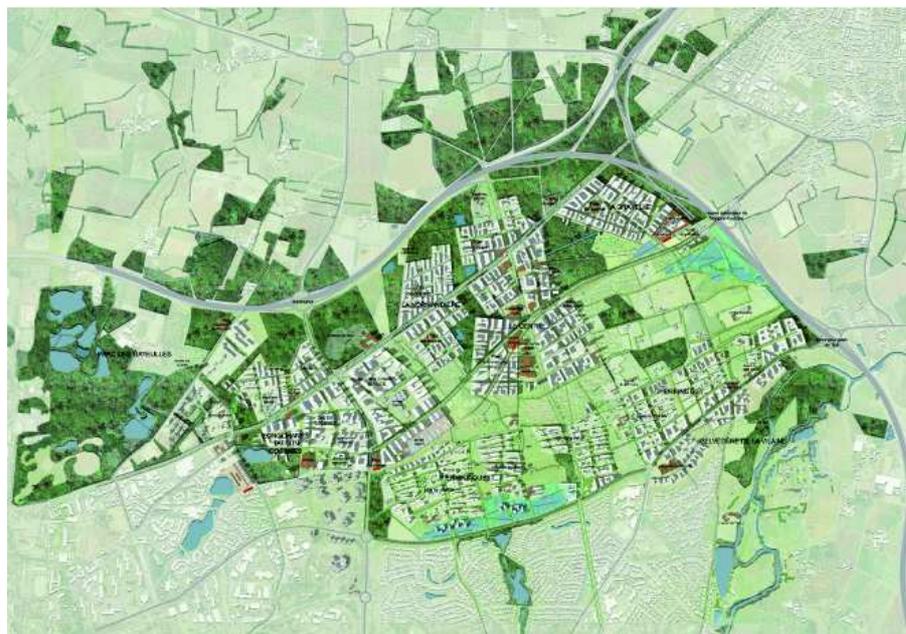
L'EcoCité se structure ainsi autour d'une programmation urbaine ambitieuse, d'une stratégie de développement conséquente autour des transports en commun ou alternatifs, et d'une gestion intelligente du foncier disponible, pour tendre vers une éco-agglomération équilibrée, multiple et solidaire.

***Un projet d'EcoQuartier, ainsi que l'extension du réseau de transports en commun font également l'objet d'une candidature aux autres appels à projet du Plan Ville durable.***



## RENNES - Quadrant Nord-Est

(Département : Ille-et-Vilaine)



Crédits réservés

Projet porté par :

- Rennes Métropole
- Ville de Cesson Sévigné
- Ville de Rennes
- Ville de Thorigné-Fouillard

Le projet d'EcoCité porté par la communauté d'agglomération Rennes Métropole et les trois communes de Cesson Sévigné, Rennes et Thorigné-Fouillard, vise à développer le quadrant Nord-Est du cœur d'agglomération, secteur stratégique par son positionnement et sa faible urbanisation actuelle sur presque 600 hectares.

Troisième agglomération en croissance derrière Montpellier et Toulouse, Rennes se développe depuis des années selon la stratégie de l'archipel : un cœur historique à forte densité, relié aux villes de proximité par des transports en commun performants dont la fréquentation ne cesse de croître, au point que le projet d'une seconde ligne de métro est engagé. Le secteur Nord-Est sera d'ailleurs desservi par cette future ligne B d'ici 2018, créant ainsi une nouvelle centralité au sein de la ville archipel, confortant les pôles de compétitivités et le technopole voisin, et affirmant la vocation culturelle de l'agglomération. En outre, la ligne à grande vitesse reliant Rennes à Paris, à terme en 1h20, constituera un levier de développement économique fort.

La préservation écologique sous toutes ses formes est un impératif : la nature est considérée comme un « équipement à ciel ouvert », au sein duquel une agriculture urbaine réinventée trouvera sa place ; les dessertes d'éco-mobilité, les aménagements urbains et l'exemplarité en matière d'éco-constructions s'inscrivent dans une logique globale qui veut faire tendre la Ville durable vers le « zéro carbone ».

**Quatre projets d'EcoQuartiers, ainsi que l'extension de la ligne du VAL font également l'objet d'une candidature aux autres appels à projet du Plan Ville durable.**

## STRASBOURG/ KEHL - Métropole des Deux-Rives

(Département : Bas-Rhin)



©Airdiasol

Projet porté par :

- Ville de Strasbourg
- Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS)
- Ville de Kehl

Les villes redécouvrent la richesse de leurs fleuves, et Strasbourg au travers de son projet d'EcoCité « Strasbourg, métropole des Deux-Rives », ne fait pas exception. Ce projet remettra le Rhin au cœur du développement de l'agglomération transfrontalière, tourné vers la France autant que vers l'Allemagne. L'eau, élément structurant du développement de la ville, sera davantage valorisée au sein de ces projets urbains.

Trois axes président à ce grand projet : d'abord le développement d'un cœur métropolitain ouvert sur le Rhin ; ensuite, une structuration du territoire autour de plusieurs pôles mis en réseau, visant au rapprochement entre l'habitat et l'emploi ; enfin, le renforcement de la présence de la nature en ville, vecteur de qualité de vie et facteur d'acceptabilité de la densification du cœur métropolitain.

Vingt-quatre projets répartis sur le territoire de la métropole, y compris sur la ville allemande de Kehl, constituent la colonne vertébrale de ce projet d' EcoCité. Tous les logements créés dans le cadre de cette stratégie seront desservis par les transports en commun existants ou envisagés d'ici 2025. Certains quartiers de la métropole de demain s'érigeront sur l'ancien glacis militaire ; la ceinture des forts sera le support d'un parc de loisirs patrimonial et renforcera la trame verte ; la biodiversité sera confortée jusqu'au cœur de la ville sous diverses formes, notamment par la création de parcs naturels urbains, de jardins familiaux, et par l'encouragement à l'agriculture périurbaine.

La dimension transfrontalière de cette démarche, ainsi que la participation de la population et de l'ensemble des acteurs à sa définition consacrent l'originalité du projet d'EcoCité strasbourgeois.

***Un projet d'EcoQuartier ainsi que l'extension des lignes A et D font également l'objet d'une candidature aux autres appels à projet du Plan Ville durable.***



## PLAINE COMMUNE - Terre de partage et d'innovation urbaine

(Département : Seine-Saint-Denis)



© Campagne de la semaine plaine commune développement de 2003

Projet porté par :

- Communauté d'Agglomération de Plaine Commune

La communauté d'agglomération Plaine Commune est un paradoxe à elle seule. Proche de la centralité parisienne, ce territoire à haut potentiel doit surmonter les difficultés économiques, sociales et environnementales auxquelles il est confronté pour poursuivre sa profonde mutation et devenir un véritable pôle d'excellence. En portant le regard sur deux polarités structurantes, le projet d'EcoCité est un pas de plus dans ce sens.

Par la requalification du quartier Cristino Garcia – Landy, le projet prévoit ainsi une ambitieuse opération de renouvellement urbain, rationalisant la gestion foncière du site pour permettre l'émergence d'un « pôle d'intensité urbaine » accueillant des logements diversifiés ; en bref, il s'agit d'en finir avec les friches industrielles, mais surtout avec les conditions d'habitat indigne qui conduisent à une grande détresse sociale.

Le projet des Tartres-sud, autre pôle structurant, fera lui aussi l'objet d'une requalification importante, tout en conservant sa spécificité. Quartier encore occupé par des activités maraîchères, le projet verra sa position stratégique - à la jonction de 3 villes de la communauté d'agglomération – renforcée par l'accueil d'un équipement d'intérêt national : les Archives de France. Un EcoQuartier verra ainsi le jour à cet endroit.

La communauté d'agglomération Plaine Commune attache une réelle importance à la mobilité : la ville doit être dense, diversifiée, mais elle doit aussi être accessible pour en finir avec la part dominante que représente la voiture dans nos déplacements, source d'étalement urbain, et pour mieux rentabiliser les équipements publics. L'intensité urbaine, notamment le long des transports et des gares, ainsi que la qualité des bâtiments de logements et d'activités font ainsi l'objet d'attentions particulières.

Au final, c'est une ville écologique qui émergera par petites touches, donnant naissance à un véritable écosystème urbain durable et supportable dans lesquels les citoyens, les habitants mais aussi les salariés et les étudiants, auront leur mot à dire.

***Un projet d'EcoQuartier fait également l'objet d'une candidature aux autres appels à projet du Plan Ville Durable.***

## MONTPELLIER - De Montpellier à la mer

(Département : Hérault)



Crédits réservés

Projet porté par :

- Communauté d'Agglomération Montpelliéraine (CAM)
- Ville de Montpellier
- Ville de Castelnau-le-Lez
- Ville de Lattes
- Ville de Pérols

Le projet « De Montpellier à la mer » s'étend sur huit kilomètres, le long de la route historique qui conduit vers la Méditerranée. Il s'étend sur le territoire des quatre communes de Castelnau-le-Lez, Montpellier, Lattes et Pérols.

L'arrivée prochaine du tramway donne l'occasion de requalifier en profondeur les abords de cet axe. Cette « avenue de la Mer » constituera ainsi, pour les prochaines décennies, l'axe privilégié du développement urbain de l'agglomération montpelliéraine vers le littoral, conformément au SCOT en vigueur qui définit le cadre de développement durable du projet d'EcoCité.

Le projet ambitionne de transformer l'actuelle route commerciale, datée et sujette à l'implantation anarchique des grands commerces de périphérie, en une structure urbaine vitrine de l'agglomération, démontrant une capacité à placer l'homme et la nature au cœur des enjeux d'aménagement.

Des pistes de travail par séquences sont proposées, qui permettront d'améliorer les secteurs déjà urbanisés : « intensification » des quartiers résidentiels, création de bâtiments durables exemplaires, mixité fonctionnelle et sociale, réciprocité ville/agriculture et ville/nature, système de déplacement multimodal, etc. Ce mode de réflexion spatial intégrera également des réponses aux problèmes de la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques : milieu humide de saules et de joncs le long du nouvel hôtel de ville, plage urbaine au cœur du quartier Rive Gauche...

« De Montpellier à la mer » constitue le cœur opérationnel d'un projet fortement ambitieux en matière de développement urbain durable : il se veut un véritable manifeste de l'EcoCité.

**Deux projets d'EcoQuartiers ainsi que le prolongement du T3 font également l'objet d'une candidature aux autres appels à projet du Plan Ville durable.**

## NANTES SAINT-NAZAIRE – Eco.Métropole : Construire la ville autour du fleuve

(Département : Loire-Atlantique)



© André Bocquel

Projet porté par :

- Nantes Métropole
- Communauté d'agglomération de Saint-Nazaire
- Syndicat Mixte du SCOT Nantes Saint-Nazaire

Mettre la Loire au cœur de l'EcoCité : le projet d'éco-métropole Nantes-Saint Nazaire n'imagine rien moins qu'un nouveau modèle de ville qui préserve l'équilibre entre croissance urbaine et espaces naturels remarquables et permette de réduire la vulnérabilité aux risques d'inondation. De ce projet partenarial émerge une vision partagée des différents territoires qui bordent la Loire, de Nantes à Saint-Nazaire. Dix-sept projets d'aménagements, depuis l'île de Nantes jusqu'à l'opération Ville Port à Saint-Nazaire, associés à des projets de toute nature – environnementaux, culturels, touristiques - incarnent cette reconquête ambitieuse et intelligente du fleuve.

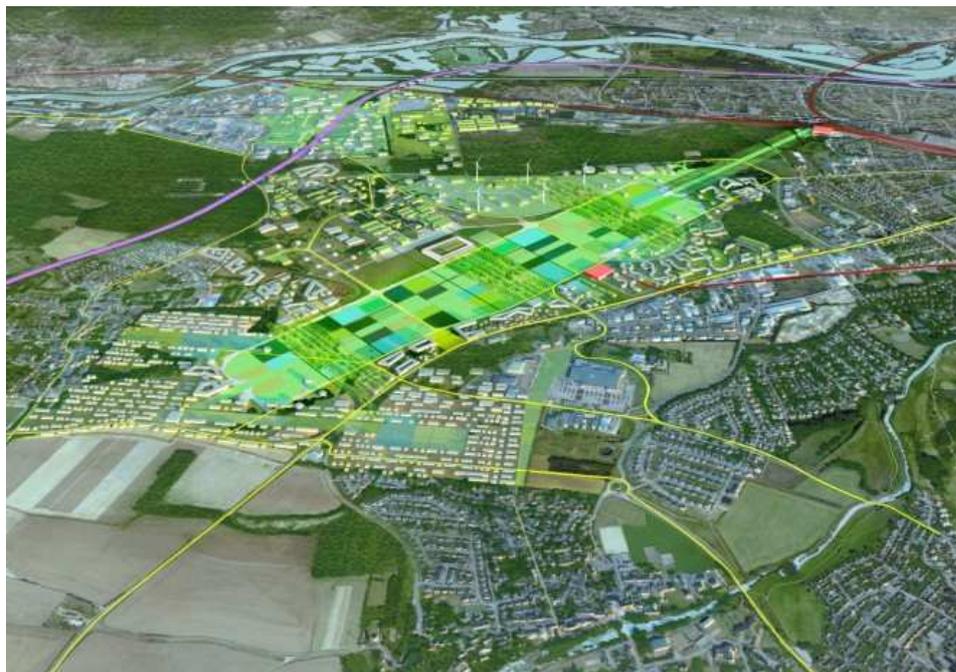
Il s'agit de construire un modèle de développement urbain qui préserve le fragile estuaire, en conciliant fort dynamisme économique et qualité de vie des citoyens. Cette démarche d'excellence doit contribuer à l'essor des pôles de compétitivité et au développement du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire. La Loire devient le grand cœur vert et bleu de pôles urbains plus denses, qui communiquent entre eux par un réseau structurant de transports en commun (tramway, TER, bus express...). D'autres modes de transport alternatifs à la voiture sont également envisagés, comme le Navibus ou les vélos en libre-service.

Mais cette démarche est aussi l'occasion de faire émerger de nouveaux usages liés au fleuve, notamment culturels. Nantes Saint-Nazaire peut capitaliser sur sa notoriété liée au Lieu Unique, à la troupe Royal de Luxe, à la Folle Journée ou encore à la Biennale d'art contemporain Estuaire.

***Cinq projets d'EcoQuartiers ainsi que le Bus à Haut Niveau de Service de Saint-Nazaire font également l'objet d'une candidature aux autres appels à projet du Plan Ville durable.***

## METZ - EcoCité 128

(Département : Moselle)



© TVK et My Lucky pixel

Projet porté par :

- Communauté d'agglomération de Metz Métropole

Le projet d'EcoCité porté par la Communauté d'agglomération Metz Métropole vise à renforcer l'attractivité de l'agglomération messine pour pallier les effets de la refonte de la carte militaire. Sous un nom presque emprunté à la science-fiction, le projet EcoCité 128 fixe un objectif simple : intégrer une ancienne base aérienne de 350 hectares (la BA 128) dans un projet durable à l'échelle du territoire urbain. L'enjeu est d'attirer de nouveaux habitants au sein du cœur d'agglomération, plutôt que de les laisser s'installer à l'extérieur de la ville, au prix de longs - et peu écologiques - déplacements en voiture.

EcoCité 128 s'inscrit dans une « constellation » de projets d'aménagement autour du projet de transport en commun en site propre, axe du développement futur de la ville. La base aérienne BA 128 constitue une réserve foncière inédite pour l'agglomération, en continuité avec le tissu urbain existant. Metz Métropole va ainsi tirer parti de son redéveloppement de manière douce et durable. La dimension culturelle n'est pas oubliée : Metz Métropole a été choisie pour accueillir la première antenne du Centre Pompidou, ce qui renforcera aussi l'attractivité de son territoire. Les nouveaux habitants bénéficieront de logements écologiques et seront impliqués dans la gouvernance du projet : un moyen de mieux faire accepter et de mieux organiser la mixité sociale. Une véritable stratégie « d'écologie urbaine » sera ainsi mise en place : densifier le tissu urbain tout en préservant les équilibres naturels et en valorisant les trames vertes et bleues, tel en est l'enjeu.

***Un projet d'EcoQuartier et le projet de Transport en Commun en Site Propre font également l'objet d'une candidature aux deux autres appels à projet du Plan Ville durable.***

## CLERMONT-FERRAND – EcoCité Clermont Métropole (Département : Puy-de-Dôme)



Photo : Clermont Communauté

© Clermont Communauté

Projet porté par :

- Ville de Clermont-Ferrand
- Clermont Communauté

Fabriquer le standard de la Ville durable de demain, tel est l'ambition du projet d'EcoCité porté par la communauté d'agglomération Clermont Métropole. L'agglomération auvergnate s'appuie sur ses atouts pour changer : le quartier Saint-Jean, au centre de l'agglomération, sera le laboratoire de ce chantier, idéalement situé à proximité de la gare qui pourrait accueillir à terme un TGV. Sur la base du triptyque habitat/emplois/services, le projet sera le lieu de développement des filières de construction innovantes, peu gourmandes en énergie, et des aménagements répondant aux impératifs de la Ville durable. Ces bonnes pratiques pourront ensuite être exportées et utilisées pour les autres espaces de développement prévus par le SCOT.

Autre innovation : un nouveau type de gouvernance et de conduite des projets mis en pratique au sein du projet Saint-Jean. Par leurs travaux, les étudiants de l'école d'architecture de Clermont-Ferrand ont en effet ouvert la voie à une implication de l'ensemble des acteurs du territoire ; une initiative qui se prolonge par la définition d'un indicateur par l'ensemble des habitants, le BBC - pour Bonheur Brut Collectif - qui pourra mesurer le plaisir à vivre dans la Ville durable de demain.

## GRENOBLE - Grenoble EcoCité

(Département : Isère)



Crédits réservés

Projet porté par :

- Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole
- Ville de Grenoble

Le projet d'EcoCité est situé à la confluence du Drac et de l'Isère et constitue la démarche de développement durable la plus avancée de l'agglomération grenobloise.

La communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole ainsi que la ville de Grenoble souhaitent reconquérir le site de la Presqu'île pour en faire un lieu de vie complet. Le site embrasse 250 hectares pour renouveler et diversifier une zone à forte dominance scientifique et à vocation internationale. Il s'agit ainsi de créer au sein de la métropole iséroise un « MIT à la Française » qui associe les activités de recherche et d'enseignement supérieur aux fonctions urbaines de mixité socio-économique et d'habitat.

Cette opération de renouvellement urbain s'inscrit très fortement dans une démarche de lutte contre le réchauffement climatique. Aussi le projet envisage des mesures très ambitieuses pour développer des sources d'énergie propre et des modes de déplacement doux (tramway, bus et voiture électriques, vélos, marche à pied...) et pour ne pas aggraver le phénomène des « îlots de chaleur » perceptible dans l'agglomération (végétalisation à 50% des toitures et renforcement de la présence d'arbres à hautes tiges sur le site). Enfin, la dynamique du projet engagée permettra de tester la démarche afin de la transposer à terme aux autres polarités de l'agglomération (à l'Est et au Sud notamment, en intégrant le projet ANRU Villeneuve).

***Cinq projets d'EcoQuartiers ainsi que la création d'une ligne de tramway font également l'objet d'une candidature aux autres appels à projet du Plan Ville durable.***

## MARSEILLE - Marseille Euroméditerranée

(Département : Bouches-du-Rhône)



© Copyright Euroméditerranée –Vue aérienne- équipe C

Projet porté par :

■ EPA Euroméditerranée

Potentiellement la plus grande opération de renouvellement urbain en centre ville, le projet d'extension d'Euroméditerranée à Marseille cumule les superlatifs. Il poursuit un objectif fondamental de transformation de la ville : faire vivre 30 000 habitants supplémentaires sur 170 ha, en transformant une zone pauvre et polluée en une partie de ville agréable à vivre et accessible à tous. Avec l'extension de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée, opération lancée en 1995, les promoteurs du projet souhaitent engager une réflexion nouvelle sur un urbanisme durable méditerranéen « low cost » et « low tech ». Marseille confortera alors son rôle de métropole majeure d'échanges entre l'Europe et la Méditerranée.

Les contraintes sont nombreuses sur ce site. Mais c'est précisément la force de ce projet d'EcoCité : il se joue de l'interface entre la ville et le port, et vise à revaloriser une situation stratégique en entrée de ville, aujourd'hui encombrée par des infrastructures routières anarchiques et des friches ferroviaires. Cette portion de ville, le long du port et des terminaux nationaux et internationaux de croisière, va s'adapter aux nouveaux besoins économiques et sociaux qui se font jour à Marseille.

Au-delà, ce projet d'EcoCité cherche à inventer et à expérimenter en grandeur nature un modèle méditerranéen d'aménagement des villes et de développement durable qui puisse faire exemple tout autour de la Méditerranée.

***Deux projets d'EcoQuartiers ainsi que le prolongement du métro et du tramway font également l'objet d'une candidature aux autres appels à projet du Plan Ville durable.***

## NICE - EcoCité Nice Côte d'Azur

(Département : Alpes-Maritimes)



© Nice Côte d'Azur

Projet porté par :

- Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur (CU-NCA)
- Ville de Nice

Le projet d'EcoCité porté par la Communauté Urbaine de Nice Côte d'Azur se concentre sur la Plaine du Var, site central en transition, autrefois territoire de frontière dédié à l'agriculture. Plongeant vers la Mer Méditerranée, ce territoire fortement urbanisé souffre aujourd'hui d'une superposition désorganisée d'infrastructures, d'équipements publics ou privés, d'industries, de logements et même d'espaces naturels et agricoles ; ce qui en fait un territoire d'expérimentation idéal pour mettre en pratique les principes du développement durable.

Sur un site attractif mais très contraint par les risques d'inondation, de mouvements de terrains ou d'incendie de forêt, il s'agit ainsi de faire émerger une véritable unité urbaine et architecturale, extension naturelle de la ville de Nice et cœur de la nouvelle Métropole Azuréenne. Une dynamique globale de remodelage urbain s'engagera sur près de 450 hectares. Un espace à vocation internationale sera créé autour de l'aéroport, en plein cœur de la ville ; dans la vallée, l'accent sera mis sur l'évolution de l'économie locale - aujourd'hui axée sur la recherche et le BTP - vers l'éco-construction et les énergies renouvelables. Le projet d'EcoCité permettra en outre l'émergence d'une ville numérique et intelligente fondée sur les nouvelles mobilités, les nouveaux modes de travail ainsi que le monitoring urbain, afin de permettre d'atteindre des performances environnementales ambitieuses.

Fort de ses spécificités en matière de culture, de climats de gestion des risques, d'approvisionnement en eau et en énergie, le projet d'EcoCité porté par Nice Côte d'Azur constituera un site pilote pour la ville durable méditerranéenne.

***Un projet d'EcoQuartier ainsi que l'extension du réseau tramway font également l'objet d'une candidature aux autres appels à projet du Plan Ville Durable.***

## Territoire de la Côte Ouest – LA RÉUNION - EcoCité insulaire et tropicale

(Département d'outre-mer : La Réunion)



Photo Bruno Bamba / Insertion Zoorit / © SR21 2008

Projet porté par :

- Communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest

Le projet d'EcoCité réunionnais vise à créer une véritable conurbation en rapprochant le centre de gravité des trois communes de la Possession, du Port et de Saint-Paul, sur l'une des seules plaines littorales de l'île. La région est durement touchée par le chômage et la précarité, et souffre d'une pression démographique forte ; autant d'enjeux auxquels il faut répondre, tout en ayant le souci de la préservation des espaces naturels, paysagers et agricoles, véritables poumons et atouts à valoriser pour une nouvelle urbanité.

Le projet repose sur une démarche volontariste qui va au-delà de la simple zone qu'il embrasse. En effet, le foncier rare et le relief contraint de l'île nécessitent de veiller à la maîtrise de l'urbanisation, afin d'éviter son report sur des territoires périphériques encore plus fragiles. La question des transports est dès lors essentielle : pour éviter la saturation de l'île par la voiture, le projet d'EcoCité mettra l'accent sur des transports alternatifs comme le tram-train régional (d'ici 2013) et se dotera d'un réseau d'itinéraires cyclables.

L'enjeu économique est aussi de taille : l'attractivité du port sera renforcée pour réaffirmer son rôle international ; cette Ville durable tropicale confortera ainsi son rôle de moteur économique entre le Nord et le Sud de l'île.

Le projet d'EcoCité a pour ambition d'être une référence de l'Outre-Mer français dans l'Océan indien et un exemple de Ville durable en milieu tropical.

**Deux projets de lignes de Bus à Haut Niveau de Service font également l'objet d'une candidature aux autres appels à projet du Plan Ville durable.**

## PAYS HAUT VAL D'ALZETTE - EcoCité Alzette-Belval

(Départements : Meurthe-et-Moselle et Moselle)



© CAPEMM - 4 VENTS

Projet porté par :

- Communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette

Les communes de la Communauté de Communes du Pays du Haut Val d'Alzette (CCPHVA) ont connu ces dix dernières années un renouveau démographique après une longue période de déclin liée à la crise industrielle. La population en place, issue de ce passé sidérurgique commun que caractérisait une forte solidarité, voit ainsi l'arrivée d'une population nouvelle de travailleurs frontaliers.

L'agglomération saisit donc l'opportunité créée par la croissance exceptionnelle du Grand Duché de Luxembourg et son ambitieuse politique d'aménagement à la frontière française, pour engager et mener à son tour un projet d'éco-agglomération de grande ampleur, et œuvrer pour rendre ce territoire attractif et compétitif.

Dans la continuité des traditions de ce territoire, le principal défi est donc d'accueillir une population nouvelle, de lui proposer une ville où il fait bon vivre, et de mettre en œuvre les actions pour qu'elle soit, au même titre que la population déjà installée, actrice de la vie urbaine.

## Collectivités accompagnées dans le cadre d'autres démarches

### ■ PERPIGNAN - Archipel Perpignan

(Département : Pyrénées-Orientales)

Projet porté par :

- Communauté d'Agglomération (CA) Perpignan Méditerranée
- Ville de Perpignan

À Perpignan, l'Etat, la communauté d'agglomération et la ville sont déjà engagés, à travers la convention cadre « Grenelle de l'environnement 2015 », dans une démarche ambitieuse de construction de la ville durable. Celle-ci porte à la fois sur : la réduction des consommations énergétiques ; le maintien de l'équilibre entre espaces urbains, agricoles et naturels ; le développement d'une agriculture de proximité ; une mobilité plus durable ; une solidarité accrue en développant les services de proximité et en améliorant l'habitat ; et l'exemplarité d'une administration éco-citoyenne.

Perpignan et son agglomération visent notamment à devenir le premier territoire à énergie positive 100% renouvelable. Un programme conjoint permettra en effet d'atteindre l'autonomie énergétique et de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant significativement ses émissions de gaz à effet de serre. Mais au-delà, soumise à de fortes pressions démographiques, l'agglomération perpignanaise a véritablement pour ambition de repenser le développement urbain, en collaboration avec tous les acteurs du territoire. Le projet urbain vise notamment à conjuguer énergie, transports en commun et modes doux, réduction de la consommation d'espace, préservation des espaces agricoles et naturels, gestion exemplaire de l'eau et création d'EcoQuartiers.

Sur la base d'un programme d'actions opérationnelles, une deuxième convention avec l'Etat devra être mise en place.

***Un projet d'EcoQuartier, ainsi qu'un projet de Bus à Haut Niveau de Service font également l'objet d'une candidature aux autres appels à projets du Plan Ville durable.***

### ■ ALBI MONTAUBAN - un projet commun d'EcoCité pour Midi-Pyrénées

(Départements : Tarn et Tarn-et-Garonne)

Projet porté par :

- Communauté d'Agglomération du Pays de Montauban
- Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
- Ville de Montauban
- Ville d'Albi

Les communautés d'agglomération d'Albi et de Montauban constituent deux des plus importantes villes moyennes de la région Midi-Pyrénées. Elles bénéficient d'une croissance constante qui traduit leur attractivité et leur notoriété grandissantes. Grâce à une démarche innovante, elles initient un nouveau concept de villes durables qui vise à structurer le territoire régional autour de deux pôles : la métropole

toulousaine et « la métropole d'équilibre » qu'elles construisent ensemble. Les enjeux de déplacements et de transports (ligne à grande vitesse Paris-Toulouse, réutilisation des infrastructures ferroviaires) sont au cœur du projet d'EcoCité ; ce projet collectif vise à démontrer le rôle vertueux que peuvent jouer des agglomérations moyennes dans l'organisation de leur territoire et dans la construction d'un modèle de ville apte à apporter des réponses concrètes et immédiates aux problèmes de société actuels.

***Un projet d'EcoQuartier fait également l'objet d'une candidature aux autres appels à projets du Plan Ville durable.***

## ■ **EVREUX - EcoCité Grand Evreux**

(Département : Eure)

Projet porté par :

- Communauté d'Agglomération Grand Evreux Agglomération
- Ville d'Evreux

C'est une nouvelle urbanité qui va se créer entre la réhabilitation d'un secteur du centre ville d'Evreux et l'extension des villes limitrophes.

La communauté d'agglomération du Grand Evreux souhaite en effet profiter du déplacement de son hôpital pour entreprendre le renouvellement urbain du quartier Saint-Louis Pasteur et le développement des 280 hectares qu'embrasse le secteur Grand Ouest. Densifier, mais aussi réhabiliter de façon durable, tels sont les objectifs pour faire de la ville un « laboratoire de l'urbanisme durable ».

***Un projet d'EcoQuartier fait également l'objet d'une candidature aux autres appels à projets du Plan Ville durable.***

## ■ **NEUILLY SUR SEINE - Axe 13, axe majeur**

(Département : Hauts-de-Seine)

Projet porté par :

- Ville de Neuilly sur Seine

Le projet développé le long de l'axe de la RN 13 vise à transformer une coupure urbaine en un véritable lieu de vie, en un nouveau morceau de ville qui relierait des espaces emblématiques, de Paris à la Défense. L'aménagement urbain est repensé dans sa globalité : ce sont la création d'espaces publics attractifs, le rétablissement des continuités urbaines, la réduction des nuisances environnementales, notamment sonores et atmosphériques. Mais ce sont aussi le développement des transports collectifs et l'accueil de nouvelles fonctions urbaines.

## ■ **Val d'Europe – EcoCité en devenir**

(Département : Seine-et-Marne)

Projet porté par :

- Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) du Val d'Europe

Le projet d'EcoCité vise à conforter la cohérence d'une agglomération en devenir, en poursuivant l'aménagement du quatrième secteur de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée. Les enjeux de ce territoire ont une double vocation : métropolitaine, avec la perspective d'un réseau de transports renforcé au sein de l'agglomération parisienne, et internationale par la présence du projet EuroDisneyLand.

Cette démarche s'appuie ainsi sur les spécificités de ce territoire pour penser l'émergence d'une agglomération mixte, équilibrée et de proximité, alliant les qualités de rapport à l'espace, à la nature et à l'histoire. Sur cette dernière séquence de la ville linéaire, il s'agit ainsi de proposer une urbanité particulière, issue d'un développement équilibré entre emploi/déplacement/habitat.

## ■ Val de Bièvre – L'habitat durable au cœur de l'EcoCité (Département : Val-de-Marne)

Projet porté par :

- Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre

Le projet EcoCité du Val de Bièvre ambitionne de créer un pôle d'excellence local sur l'habitat durable, au sein d'une stratégie de renouvellement du territoire. Il aborde différents pistes de développement urbain : recherche et innovations, développement de filières d'entreprises, sensibilisation des habitants au développement durable, encouragement à la mobilité douce... Cette démarche construite autour du concept de l'habitat explore de manière originale les trois piliers du développement durable.



## IV. Les partenaires

Le ministère de l'Ecologie, de l'Energie,  
du Développement durable et de la Mer,  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat  
remercie l'ensemble des partenaires de la 1<sup>ère</sup> édition  
de l'appel à projet EcoQuartier et de la démarche EcoCité.

## ADEME



L'association de l'ADEME à la mise en œuvre du Plan Ville durable s'inscrit dans la continuité de la convention cadre ADEME - MEEDDM 2009-2011 relative à la mise en œuvre du Grenelle Environnement, signée le 20 janvier 2009. Cette collaboration vise en particulier à soutenir, aux différentes échelles opérationnelles, les actions des collectivités conformes aux missions du contrat d'objectifs 2007-2010 de l'ADEME. Les modalités de la participation de l'ADEME au Plan Ville durable seront précisées lors du dialogue itératif, auquel l'ADEME sera pleinement associée.

---

## Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)



L'association de la Caisse des Dépôts à la mise en œuvre du Plan Ville durable s'inscrit dans les priorités de son plan stratégique Elan 2020 et dans son axe de recherche&développement sur la ville durable et les éco-quartiers. Elle constitue le prolongement de la démarche expérimentale qu'elle a menée en accompagnant 15 projets variés, à un stade précoce de leur conception.

À la demande du Ministre, les services du Ministère et la CDC définissent une convention de partenariat, pour accompagner les projets d'EcoQuartiers sur deux registres : l'aide à l'ingénierie et les prêts bonifiés Gaïa EcoQuartiers.

## Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)



L'association du CSTB à la mise en œuvre du plan ville durable s'inscrit dans la logique du volet de son programme de recherche intitulé « Du quartier à la ville durable » en cohérence avec l'engagement 49 du Grenelle qui prévoit le développement des éco-quartiers.

Cette collaboration vise notamment à participer à l'animation du club opérationnel, à apporter son appui scientifique sur les questions d'évaluation et leur traduction en termes d'indicateurs, à assurer une coordination technico-scientifique pour garantir une cohérence d'ensemble aux travaux menés sur les éco-quartiers.

Elle se traduit par la signature d'une convention entre le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du EEDDM et le CSTB portant sur un montant équivalent à près de 300.000€.

---

## Programme EUROPAN



L'Europe des Projets Architecturaux et Urbains

Groupement d'Intérêt Public

Forts de complémentarités à exploiter, la démarche EcoCités et la onzième session du Concours EUROPAN travailleront en synergie avec les collectivités volontaires. Les modalités de ce partenariat seront précisées lors du dialogue itératif.